Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 2 juin 2014

Présents
VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
BLOIN Denis
CHEVREAU Josette
BOCQUET Christophe
WICKERS Franck
CORNETTE Marie-Jeanne
GUILLEMET Christine
ASSELINEAU Christian
MANGEOT Denis
DELAS Christian
DEMAY Thierry
JOUY Vérohanitra
VEYCHARD Christophe
FOREST Isabelle
DUCHEMIN Véronique
MOUAT Chérif
LOUIS Véronique
COUCUREAU Martine
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
JAILLET Pascal
PASSAS Joël
BOUJLILAT Hicham
PERREAU Christian
MOLINA Isabelle
ESPINASSE Jean-François

L'an deux mil quatorze, le 02 juin, à 19 heures, le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convié suivant convocation adressée le 26 mai 2014 à chacun de ses membres, s'est réuni au lieu habituel en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel Veneau.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 2 juin 2014

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Lundi 2 juin 2014 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2013 – Compte administratif : Budgets ville, eau, assainissement, STIC.
2. Exercice 2013 - Compte de gestion du comptable : Ville, Eau, Assainissement, STIC.
3. Exercice 2013 – Budgets ville, eau, assainissement, S.T.I.C. – Affectation des résultats.
4. Exercice 2013 – Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) : Compte-rendu d'emploi.
5. Exercice 2013 – Bilan des acquisitions et des cessions.
6. Exercice 2013 – Rapport sur la formation des élus.
7. Exercice 2014 – Fonds Façades – Attribution d'une subvention d'équipement.
8. Exercice 2014 – Produits irrécouvrables sur exercices antérieurs – Admissions en non valeurs.
9. TLPE Tarifs.
10. Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité de l'ancien Palais de Justice auprès du Député de la Nièvre.

B) AFFAIRES GENERALES

11. Désignation des membres du Conseil municipal au sein des différentes instances.
12. Changement de siège social de la Communauté de Communes Loire et Nohain.
13. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Bureau Communautaire.
14. Rapport d'activité 2012 de la CCLN.
15. Correspondant défense des municipalités.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

C) AFFAIRES JURIDIQUES

16. Avenant à la convention d'objectifs avec l'association TRAIT D'UNION.
17. Convention de partenariat pour la mise à disposition de personnel intérimaire avec Trajectoires : renouvellement de la convention
18. Cession de la gabarre "La Belle Cosnoise" au profit de la Commune.
19. Gestion du camping municipal : approbation des nouveaux tarifs.
20. Acquisition d'une parcelle pour la création d'un giratoire Avenue du 85ème de Ligne.
21. Acquisition par préemption d'une propriété non bâtie BO n° 57.
22. Rétrocession à la Commune de l'Impasse des Trembles.

D) AFFAIRES CULTURELLES

23. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Visuel Productions pour le concert évènement.
24. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Radio Numéro 1 pour le concert évènement.
25. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/AXA pour Garçon la Note.
26. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Radio Numéro 1 pour Garçon la Note.
27. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/CHR Boissons pour Garçon la Note.
28. Demande de subvention auprès du Pays Bourgogne Nivernaise pour la manifestation Garçon, la Note ♫ et le Village de Noël 2014 dans le cadre des animations commerciales.
29. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Association Cumulus pour Format Raisins.

E) AFFAIRES SPORTIVES

30. Convention Trophée d'Or 2014
31. Convention TNM ELITE
32. Subvention exceptionnelle pour le tournoi National du Nivernais de Rugby.

F) AFFAIRES SCOLAIRES

33. Subvention classe transplantée (voyage de mer) CM1-CM2 Paul Bert.

G) AFFAIRES TECHNIQUES

34. Convention Chambre d'Agriculture/Ville de Cosne-Cours-sur-Loire – Renouvellement de la convention et du financement partiel de la Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages (MESE) des boues.
35. Dépôt du dossier Loi sur l'Eau concernant le Parc d'Activités du Val de Loire.
36. Travaux de ravalement de façade : soumission à déclaration préalable de travaux hors périmètre AVAP.

H) PERSONNEL

37. Création d'emplois saisonniers été 2014.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint Jacques.

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 2 juin 2014

Michel Veneau
Messieurs, nous allons commencer. Nous avons le quorum bien sûr. Tout le monde est présent ce soir. En ce qui concerne les pouvoirs, je n'ai pas de pouvoirs. Je viens de répartir les dossiers entre les rapporteurs. Il faut qu'on désigne un ou une secrétaire de séance, la plus jeune. Marie-Jeanne Cornette. Elle a pris ses fonctions.

Approbation des comptes rendus des 29 mars et 9 avril 2014

Avez-vous des observations ?

Pascal Jaillet
C'est à propos du compte rendu du 29 mars 2014. Comme beaucoup de personnes présentes, j'ai noté que votre discours d'investiture manquait de préparation, sans doute pour partie en raison de la légitime émotion qui vous étreignait à ce moment. La description écrite reflète bien ces deux sentiments. Toutefois, il m'avait semblé entendre – mais vous le savez, depuis 2001, l'acoustique de la Chaussade laisse à désirer, c'est même un échec retentissant, si j'ose dire – il m'avait semblé entendre donc que conformément à la tradition républicaine, vous aviez rendu hommage au travail accompli par Alain Dherbier au service de tous les Cosnois. Or, je ne retrouve pas trace de ce passage dans le compte rendu.

Michel Veneau
On va le signaler. Merci Monsieur Jaillet.
En ce qui concerne mon discours, vous me connaissez depuis longtemps, depuis six ans que nous sommes ensemble, j'ai l'habitude de faire des discours assez courts, c'est ce que mes anciens m'ont appris, pour être plus efficace. Je ne suis pas un orateur, c'est vrai, je le reconnais. Mais les Cosnois et les Coursois me connaissent bien, et les gens du territoire aussi. Ça fait 31 ans, Monsieur Jaillet, que je suis élu, et si je suis réélu à chaque fois, il y a une raison. C'est parce que j'essaie d'accomplir ma mission au mieux. Voilà ce que je voulais vous dire.

On vous a mis les rapports sur table. Avez-vous des observations par rapport aux rapports sur table ?

Pascal Jaillet
Par rapport au compte rendu du 9 avril 2014, j'ai quelques points.
Il apparaît que Madame Henry et Monsieur Demay ont tous les deux la délégation d'ordre n° 2 dans les adjoints délégués. Est-ce que c'est normal ?

Michel Veneau
Au niveau des finances, vous parlez ?

Pascal Jaillet
Je cite ce qui est marqué dans le compte rendu. « Madame Micheline Henry, délégation reçue dans l'ordre n° 2 des adjoints délégués ». Et un peu plus loin : « Monsieur Thierry Demay, délégation reçue dans l'ordre n° 2 des adjoints délégués ».

Michel Veneau
C'est une erreur, ça sera modifié.

Pascal Jaillet
A un certain moment dans le compte rendu, vous dites : « le maire peut le faire ». J'avais en mémoire une formulation beaucoup plus péremptoire, sous une forme proche de celle-ci – je ne l'ai pas exactement en tête – mais ça se rapprochait plutôt de la forme : « le maire peut faire ce qu'il veut ». Je reste disponible pour réécouter ce passage, si nécessaire, avec la bande son. J'aimerais bien qu'on élucide ce point.

Michel Veneau
Je ne suis pas très autoritaire, à mon avis, pour faire ce que je veux. Mais si vous le dites, je vous crois, Monsieur.

Pascal Jaillet
Le tout, ce n'est pas de croire, c'est de savoir. Il y a une différence entre croyance et connaissance.

Michel Veneau
Mais ce n'est pas du tout dans mon tempérament, je vous le répète.

Pascal Jaillet
Ensuite, deux points.
Dans ce compte rendu du 9 avril, deux points n'apparaissent pas.
a) Au cours d'une intervention, Monsieur le maire, vous avez posé une question à une personne du public. Cette question portait sur la justesse d'un prénom. Je crois me souvenir qu'il s'agissait de Paule. A priori, vous vous adressiez à l'une de vos co-listière, Madame Quintin. Or, ce fait n'est pas consigné dans le compte rendu.
b) Sauf erreur de ma part, des applaudissements du public se sont déclenchés par au moins deux fois lors de cette séance du conseil municipal. Il est d'ailleurs facile de vérifier sur la bande son cette réalité. Ce fait n'est pas consigné dans le compte rendu. Il est important et nécessaire que ces faits soient inscrits au compte rendu. En effet, comme vous le savez, ils constituent des infractions au règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, et pour ça, je vous renvoie à l'article 15 de ce règlement.

Michel Veneau
Je vous remercie, Monsieur Jaillet.

Pascal Jaillet
Je vous en prie.

Michel Veneau
Il n'y a plus d'autres observations ?

Nous allons passer à l'ordre du jour.
Avant, je vais vous dire quelques mots.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Voilà deux mois que la nouvelle équipe municipale est élue, et je tiens à saluer le travail des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux de la majorité qui se sont déjà beaucoup investis. Je n'oublie pas non plus les conseillers municipaux d'opposition qui feront dans leur temps voulu, dans leurs commissions respectives, le travail bien sûr qu'ils vont effectuer pendant ces six années avec nous.
Mesdames et Messieurs les élus, quelles que soient nos différences, nous sommes tous ici présents porteurs d'une même ambition : faire de Cosne-Cours-sur-Loire une ville moderne et dynamique, qui puisse répondre aux attentes des habitants. C'est un formidable défi et c'est une formidable chance. Pour l'heure, et avant de passer à l'étude des 39 points inscrits à l'ordre du jour, je souhaiterais vous faire part de l'esprit qui m'anime et de la volonté qui est la mienne, en tant que premier magistrat de cette ville, de placer nos débats sous une triple exigence.
Tout d'abord, refuser la logique d'affrontement partisan. Les Cosnois ont fait un choix que chacun d'entre nous doit respecter. Il nous appartient ici de nous consacrer à la gestion de la vie locale. C'est ce qui doit nourrir nos débats. Ainsi, afin d'éviter toute crispation, j'ai souhaité retirer lors du dernier conseil municipal une délibération concernant la désignation des membres du conseil auprès des différentes instances et autres institutions. Certains ont vu dans ce geste un manque de préparation, alors qu'il s'agissait pour moi de mettre en pratique l'un des principes qui, je l'ai dit, guidera mon action : le refus des clivages et des blocages. Nous devons travailler sereinement dans le dialogue et à l'écoute, loin des commérages, des bavardages, des enfantillages qui alimentent les réseaux sociaux.
J'entends également placer au cœur de nos séances du conseil l'étude des nouveaux projets dont les dossiers vous seront présentés une fois finalisés, en toute objectivité, et avec comme seul critère, l'intérêt des Cosnois et des Coursois. Je souhaite dans ce cadre solliciter les membres des commissions afin de les associer au suivi de ces projets. A ce jour, nous travaillons afin de nous approprier les dossiers, et surtout de mesurer les enjeux en matière de développement, d'impact financier et d'amélioration de la vie quotidienne des Cosnois. Cela prendra un peu de temps car je l'ai dit solennellement, rien ne sera décidé sans que les élus, accompagnés par les services, puissent garantir la réalisation technique et budgétaire du projet. En ces périodes difficiles, nous devons tendre vers l'excellence et l'efficience.
Dans un troisième temps, je souhaite mobiliser les énergies en multipliant le contact avec les entreprises, les administrations et les associations, afin de favoriser l'émergence d'idées, de compétences et de valoriser les talents dans l'intérêt de notre commune. Le fait d'être élus ne nous dispense pas d'être à l'écoute de nos concitoyens, bien au contraire. Je pense même que nous devons redoubler d'efforts pour être encore plus proche de la population. Le bon sens des Cosnois et des Cosnoises, leur sens de l'observation, peuvent nous permettre de régler à moindre frais certains dysfonctionnements.
Voilà Mesdames, Messieurs, les convictions qui sont les miennes, ce vers quoi il me semble que nous devons tendre tous ensemble.
L'ordre du jour du conseil municipal illustre à mon sens l'état d'esprit qui est le mien. Ainsi, j'ai demandé à Monsieur Demay de présenter avec neutralité et en toute objectivité le compte administratif 2013. La liste des représentants de la collectivité a

été finalisée. J'ai reçu personnellement Monsieur Dherbier et Madame Molina. Nous avons trouvé je pense un accord qui donnera satisfaction à tout le monde.

Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour. M. Demay va prendre la parole en vous disant quelques mots.

Monsieur le secrétaire général me rappelle que nous avons retiré deux points à l'ordre du jour : les 22 et 37.

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Il nous appartient aujourd'hui de voter le compte administratif et le compte de gestion des différents budgets de la ville : budget général. Ce qui nous permettra d'affecter les résultats 2013 sur l'exercice 2014. Nous examinerons le budget de l'eau, le budget de l'assainissement et le Stic. Je vous rappelle que le compte administratif, qui vous est présenté ce soir, rassemble les résultats financiers réalisés après l'exécution du budget. Il permet d'établir une comparaison entre les prévisions de recettes et de dépenses, et la réalisation effective. Il retrace également toutes les recettes et les dépenses effectuées au cours de l'année précédente, et témoigne de la bonne exécution par le maire élu entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2014 du budget voté par le conseil municipal du 10 avril 2013. Le vote de ce compte administratif s'inscrit dans un contexte spécifique puisque depuis le mois de mars 2014, l'exécutif a changé. Aussi, il m'appartient de présenter un compte administratif 2013 qui relate une exécution budgétaire d'un budget pour lequel, alors dans l'opposition, nous nous étions prononcés contre. Toutefois, dans le cas qui nous préoccupe, il appartient de voter pour ou contre la sincérité de ce dernier. Bien évidemment, la présentation de ce compte administratif vous sera soumise en toute objectivité et avec la neutralité qui s'impose. Neutralité qui s'appuie sur le compte de gestion proposé par Monsieur le receveur municipal. Ce dernier est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par la collectivité. Je vous rappelle que ce rapport doit être en tout point concordant avec le compte administratif, et doit être préalablement adopté avant le compte administratif.
Avant de rentrer dans le cœur de ce dossier, je souhaite également ajouter un point de droit. Ainsi, l'article 2121-14 précise, dans son alinéa 2 : « lorsque le compte administratif débattu relève exclusivement des opérations effectuées par le précédent maire, il n'y a pas lieu d'élire un président spécial pour la séance, comme cela est d'usage ». Cela implique donc que Monsieur le maire pourra présider cette partie de la séance. En ce qui concerne l'ancien maire, dont le compte administratif est débattu, il peut bien entendu assister au débat et s'il le souhaite, se retirer au moment du vote.
Le compte administratif 2013 fait état d'un excédent global de clôture de 2 353 796,55 €. L'exécution du budget de la commune fait ressortir les éléments d'équilibre suivants.
Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent en 2013 à 12 859 329 €, en diminution de 5,59 % par rapport à 2012. Les dépenses de fonctionnement atteignent quant à elles 12 102 318 €, soit une diminution de 2,65 %. En clair, la balance entre la diminution des recettes et les dépenses laisse apparaître un appauvrissement de la collectivité de 2,94 %, ce qui représente une perte sèche de l'ordre de 326 835 €. Les intérêts de la dette représentent 1,74 % des dépenses de fonctionnement. Au cours de l'année 2013, l'encours de la dette de la commune s'est trouvé réduit en capital, passant de 8 352 753 € à 7 946 156 €. Soit une diminution de 406 597 €. Les ressources d'investissement inscrites au budget prévisionnel 2013 s'élèvent à 5 745 364 €. Il est à

noter que la FCTVA 2012 n'ayant pas été comptabilisée cette même année, il convient de minorer ce chiffre de 350 000 €, et donc de ramener théoriquement les ressources d'investissement à 5 400 000 €. Les dépenses d'investissement sur 2013 se sont élevées à 5 057 405 €. Sur cette somme, 3 438 123 € ont été consacrés à des investissements directs, achats de biens entrant dans le patrimoine de la collectivité ou des travaux. D'autre part, 1 513 842 € font l'objet de reports sur l'exercice 2014 par la procédure des restes à réaliser.
Avant de procéder au vote du compte administratif des budgets ville, eau, assainissement et Stic, je vous propose de prendre connaissance d'un certain nombre de ratios qui permettent de comparer les résultats de notre collectivité sur le plan régional et sur le plan national. A travers ces quelques chiffres, nous nous comparerons avec les 7 villes de plus de 10 000 habitants et de moins de 19 000 habitants de la région Bourgogne, et les 425 villes de même strate répertoriées sur le territoire national. On peut tirer les enseignements répertoriés ci-après.
En 2013, les impôts locaux abondent le budget de la ville à hauteur de 511 € par habitant, la moyenne régionale étant de 479 € et la moyenne nationale de 510 €. Nous sommes donc au-dessus de cette moyenne. La Ville perçoit une dotation de fonctionnement de 230 € par habitant, contre 275 € sur la région et 234 € sur le territoire national. Par contre, ici, nous percevons moins que les autres communes. En ce qui concerne les investissements, le total des ressources d'investissement est évalué à 521 € par habitant, contre 421 € pour la région Bourgogne et 498 € pour le territoire français.
Ces indicateurs validés par le trésorier de Cosne nous permettent de positionner notre commune et d'effectuer des comparaisons avec d'autres collectivités. Je souhaite à l'avenir qu'ils puissent nous servir chaque année de baromètre. D'ici quelques mois, nous allons vous présenter un projet de budget supplémentaire. Les annonces effectuées par le gouvernement nous obligeront dès septembre à anticiper ce que sera l'année 2015. Nous devrons agir de concert et en responsabilité pour maintenir les engagements que nous avons pris devant les Cosnois et les Coursois. Pour cela, il nous appartiendra de maîtriser nos dépenses à l'euro près, de faire preuve d'imagination et d'audace afin de promouvoir des projets propres à améliorer l'attractivité de notre ville ; de travailler dans l'intérêt des Cosnois et des Coursois en évitant les querelles partisanes. En ces temps difficiles, nos concitoyens attendent autre chose de nous, et je partage leur sentiment sur ce point.
Enfin, je voudrais remercier les services de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire qui ont fait, comme d'habitude, un travail formidable, et qui a été salué par le receveur. Je vous remercie.

A. AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2013 - Compte administratif : budgets ville, eau, assainissement, STIC

Je vous propose maintenant de voter ce compte administratif des budgets ville, eau, assainissement et Stic. Je vous demande de voter sur les différents chiffres.
Pour le budget de la ville, qui dégage un excédent de clôture de 2 353 796,55 €, qui est contre ? Qui s'abstient ?
Vous voulez sortir ? Vous n'étiez pas obligé, Monsieur Dherbier, si vous vouliez rester…

Avez-vous des questions ? Non.

Je vous propose le vote. Pour le budget de la ville, qui dégage un excédent de clôture de 2 353 796,55 €, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
Pour le budget de l'eau, qui dégage un excédent de clôture de 12 343,07 €, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité
Pour le budget de l'assainissement, qui dégage un excédent de clôture de 643 311,06 €, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité
Pour le budget Stic, qui ne dégage aucun résultat, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

Je vais vous faire passer les documents concernant les budgets. Je vous demanderai de les signer en dernière page. Il y a 2 exemplaires de chaque pour valider ce travail.

2. Exercice 2013 - Compte de gestion du comptable : ville, eau, assainissement, STIC

Il nous appartient maintenant de voter le compte de gestion du comptable : ville, eau, assainissement et Stic.
(On va attendre que Monsieur Dherbier revienne.)

Le compte de gestion constate dans ses écritures les opérations du budget primitif et la décision modificative du 30 septembre 2014, et reprend l'ensemble des titres à recouvrer et les mandats émis au cours de l'année 2013. Compte tenu de la concordance des chiffres avec ceux de la comptabilité de notre collectivité, tels qu'ils ressortent du compte administratif, et après avis favorable de la commission des finances, il vous est demandé de valider les comptes de gestion du receveur principal.
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

3. Exercice 2013 - Budgets ville, eau, assainissement, STIC - Affectation des résultats

Nous allons maintenant procéder à l'affectation des résultats des budgets ville, eau, assainissement et Stic.
Conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs, lors du vote du compte administratif. Il vous est donc demandé l'affectation des résultats conformément à la délibération du vote du compte administratif 2013, en sachant que ces écritures seront remises en place au budget supplémentaire 2014.

Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

4. Exercice 2013 - Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – compte rendu d'emploi

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine. La Ville a été éligible au titre de l'année 2013 à la DSU pour un montant de 166 207 €. Aux

termes de l'article L.2234-19 en vigueur, modifié par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, article 135-2 du Journal officiel de la république française du 19 janvier 2005, le maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du 2e trimestre qui suit la clôture de l'exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement. En ce qui concerne les actions réalisées pour l'exercice 2013, celles-ci ont été ciblées sur les écoles. Au niveau de l'école Franc Nohain, cela concerne le changement des menuiseries, des travaux de plomberie et d'étanchéité d'une terrasse. Pour l'école Pierre et Marie Curie, cela concerne l'étanchéité de plusieurs toitures, des travaux de peinture, l'aménagement d'une aire de jeux. Enfin, des interventions techniques ont eu lieu au gymnase du lycée. Cela s'est traduit par des travaux de peinture des blocs portes et des travaux de chauffage. Le rapport inclut également une partie des subventions attribuées au centre social et culturel et au CCAS. Il vous est demandé de prendre acte des actions telles qu'elles figurent au document joint en annexe.

Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

5. Exercice 2013 - Bilan des acquisitions et des cessions

Conformément à la loi n° 95127 du 8 février 1995 publiée le 9 février 1995, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer et dresser le bilan des acquisitions et cessions effectuées sur le territoire de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'exercice écoulé. Les acquisitions et les cessions réalisées au cours de l'année 2012 sont listées dans un tableau annexé au compte administratif. A voir acte des acquisitions et des cessions intervenues au cours de l'exercice.
Le conseil, après en avoir délibéré, prend :
• concernant les acquisitions, il s'agit : d'un immeuble localisé 35-39 rue Jean Monet pour une valeur de 160 000 € ; de terrains localisés à Saint-Lazare et au Champ des Fouilleux, pour une valeur de 6 000 € et de 1 € ;
• concernant les cessions, il s'agit : d'un terrain localisé rue Plantenoix pour une valeur de 1 560 € ; d'un terrain localisé Les Moroques pour une valeur de 560 € ; d'un terrain localisé Les vignes des rivières, pour une valeur de 1 365 €.
Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces opérations.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Tout d'abord, pour le terrain qui se trouve 35-39 rue Jean Monet, on avait prévu une destination à cette acquisition. J'ai cru comprendre que vous également, vous souhaitiez délocaliser les services techniques. Je voulais savoir si c'est toujours dans l'air du temps ou si vous avez autre chose de prévu.

Michel Veneau
Nous avions en 2007 démarré un dossier, comme vous le savez, sur la rue Lafayette. J'ai repris ce dossier en arrivant. Et nous avons négocié avec la société qui gère pour RFF le foncier, pour reprendre deux hectares et demi à peu près de terrain. Avant « Gamm

Vert » parce qu'il y a une partie de terrain avant « Gamm Vert », jusqu'aux deux citernes à Poussière. Voilà ce que nous avons souhaité pour une raison assez simple : c'est mieux situé. Pour nous, ça paraît beaucoup mieux situé par rapport aux services. Et il y a plus de terrain, on a plus d'espace pour ramener les serres. Sinon, on ne pouvait pas déplacer les serres à Montchevreau. Ou il fallait racheter des terrains.
Vous connaissez comme moi les hangars de la société MAC. Il fallait reconstruire des hangars à côté pour installer des techniques. Nous n'avions pas assez d'espace, de surface pour satisfaire aux besoins de tous nos services. C'est pour cette raison que nous avons choisi de racheter des terrains le long de la rue Lafayette.

Alain Dherbier
Question situation, je ne partage pas forcément votre point de vue, mais c'est mon point de vue personnel.
Deuxièmement, nous avions prévu, dans la refonte du PLU, de déplacer les services des espaces verts. Et c'est pourquoi le terrain de culture qui se trouve à côté de l'ancienne société Mac est fléché comme extension future des services techniques. C'est le premier point. Et comme ça, on avait largement la surface pour implanter les espaces verts.
Ce qu'il faut savoir, c'est que les hangars ne sont peut-être pas en bon état, mais il faut faire un diagnostic. Ensuite, l'intérêt rue Jean Monet, c'est qu'on a un parking en enrobé sur une très grande surface. C'est un point qu'il faut noter.
Deuxièmement, l'inconvénient des terrains rue Lafayette – parce qu'on s'y était intéressé aussi – c'est que les terrains sont pollués jusqu'à 1,50 m du sol. Et RFF ne veut pas dépolluer. C'est un élément que vous avez dû découvrir dans le dossier. Je suis un peu surpris. C'est pour ça que vous avez enlevé le point 22. L'explication, c'est ça ?

Michel Veneau
Tout à fait. En ce qui concerne le bâtiment Mac, j'ai dit qu'il n'était pas grand. Ce n'est pas un bâtiment qui peut nous permettre de loger tous nos services. Il aurait fallu reconstruire des hangars à côté pour loger tout le monde. Par rapport à tous nos besoins, on n'aurait pas pu satisfaire.
En ce qui concerne la pollution, c'est vrai qu'une étude avait été faite à l'époque. Ce qui nous surprend beaucoup, c'est qu'on utilise quand même une partie de ces terrains et que nos services les utilisent encore aujourd'hui. S'ils avaient été autant pollués, je ne comprends pas qu'on les utilise. On aurait dû arrêter tout de suite l'occupation de ces terrains. A côté de Gamm Vert, on utilise les terrains, on est d'accord. Si vraiment on se base sur le rapport, je pense qu'il aurait fallu arrêter tout de suite l'utilisation de cet espace. Mon sentiment est là. Je crois qu'il est uniquement pollué à l'emplacement où il y avait la peinture, que vous connaissez comme moi. Cet emplacement, tout le monde le connaît, il n'est pas bien grand.

Alain Dherbier
Ce sont ces emplacements-là qui sont pollués, ce n'est pas là où on utilise les locaux de Gamm Vert.

Michel Veneau
Ce n'est pas les locaux. Le terrain à côté.

Alain Dherbier
Là, ce n'est pas pollué à cet endroit-là.

Michel Veneau
Il y a combien de surface de polluée ?

Alain Dherbier
Il y en a quand même assez grand.

Michel Veneau
Il n'y en a pas bien grand.

Alain Dherbier
Ah bon !

Michel Veneau
Où il y avait la peinture, uniquement. Il y a un autre endroit que personne n'a découvert, que je connais bien, c'est où il y avait la station essence. Où il y a notre matériel actuellement.

Alain Dherbier
Je sais, oui.

Michel Veneau
Je connais bien le coin. Je sais les endroits… Il y a deux endroits où il faut faire très attention. Mais on fera le nécessaire.

Alain Dherbier
Mais dire que c'est mieux placé, ça reste à démontrer. Quand on aura tous les véhicules qui vont sortir ou qui vont rapatrier cet endroit à l'heure des sorties d'école, ça se discute.

Hicham Boujlilat
Concernant la pollution, puisque les terrains sont pollués, je n'ai pas connaissance de la teneur de cette pollution. Mais RFF va probablement vous fournir un mémoire. C'est comme un mémoire de cessation. La dépollution sera à la charge de la commune ou de RFF ?

Michel Veneau
Nous sommes en train de négocier avec RFF. C'est pour cette raison qu'on ne l'a pas passé aujourd'hui.

Alain Dherbier
Je voudrais une précision concernant le terrain Les Champs de Fouilleux, qui est prévu d'être cédé à l'euro symbolique. C'est le terrain de Monsieur Jean-Pierre Talbordet initialement. Il en faisait don à la commune pour l'euro symbolique dans le but de l'agrandissement éventuel du cimetière. Je pense que d'une part, il faut remercier Monsieur Talbordet. Et d'autre part, bien préciser que c'était dans ce but-là.

Michel Veneau
Bien sûr que les généreux donateurs pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, on ne peut que les remercier. Surtout là, c'est un espace nécessaire pour la population de

Villechaud.

Thierry Demay
On va passer au point suivant.

6. Exercice 2013 - Rapport sur la formation des élus

Cette année, six élus ont effectué au minimum une formation. Je vous rappelle que selon la loi 2002-276 du 27 février 2002 et l'article 2123-12 du CGCT, le conseil municipal doit tous les ans déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus. Ainsi, les actions de formation des élus financées par la commune sont calculées dans un tableau qui est annexé au compte administratif 2013. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport pour l'exercice 2013.

Avez-vous des questions ?

Isabelle Molina
Sur le rapport, il est indiqué : Chartier Philippe. En fait, c'est Chartier William.

Michel Veneau
On éteint nos téléphones, j'ai oublié de vous le dire tout à l'heure. Sauf l'adjoint d'astreinte (je viens de l'entendre, ça me l'a rappelé).
Je ne prends pas de téléphone sur moi, comme ça, on est tranquille.

Thierry Demay
S'il n'y a pas d'autres questions, on va procéder au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

7. Exercice 2014 - Fonds Façades - Attribution d'une subvention d'équipement

Denis Bloin
J'interviens pour les Fonds Façades et j'en profite pour faire le bilan des subventions année 2013.
Au budget primitif, il avait été voté une enveloppe de 15 000 €, sur laquelle il a été utilisé un total de 12 355,93 €, pour 11 dossiers. On a à votre disposition la liste des votes qui ont eu lieu au cours de l'année 2013. Pour un disponible aujourd'hui de 2 644,07 €, c'est-à-dire environ 2 dossiers qui pourraient s'ajouter au Fonds Façades.
On va passer à la délibération d'aujourd'hui.
Par délibération du 26 septembre 2002, le conseil municipal a décidé d'aider financièrement les propriétaires d'immeuble pour le ravalement des façades de leur propriété. Par délibération du 25 septembre 2003, le conseil municipal a décidé de la procédure d'attribution, cette dernière ayant été modifiée par délibération en date du 22 février 2010. Dans ces conditions, Monsieur le maire propose de procéder au versement de la subvention d'équipement aux bénéficiaires ci-dessous, à savoir : la SCI TW Tabbagh Werner pour des travaux 12 rue Alphonse Baudin, pour un montant alloué de 1 524,49 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission des finances, décide donc d'accorder cette subvention.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

8. Exercice 2014 - Produits irrécouvrables sur exercices antérieurs - Admissions en non valeurs

Thierry Demay
Le comptable de la Ville nous informe que les produits indiqués dans le tableau annexé sont irrécouvrables. Monsieur le maire propose d'admettre ces sommes en non valeur. Il est donc demandé au conseil municipal de décider d'admettre en non valeur les recettes listées au tableau annexé ; dire que l'annulation de ces recettes se traduira par l'émission d'un mandat au compte 6541 du budget de l'exercice en cours.

Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

9. TLPE Tarifs

Monsieur Christian Asselineau
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures est un impôt instauré de façon facultative par la commune. Elle s'applique sur le territoire de notre ville et concerne les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires. Au regard de cette loi, la ville ne souhaite pas pénaliser l'activité commerciale sur son territoire, mais bien contribuer à limiter la pollution visuelle que constituent les dispositifs publicitaires et le pré-enseigne. Il nous appartient aujourd'hui de fixer les tarifs qui seront appliqués au 1er janvier 2015, en sachant que nous ne modifions en rien les exonérations fixées en juin 2011 et que ces tarifs font depuis 2014 l'objet d'une indexation selon le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. A titre d'exemple, pour une surface supérieure à 12 m2, les tarifs fixés étaient de 6 € en 2013, 6,08 € en 2014, et ils seront donc portés en 2015 à 6,12 €. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à mettre en place l'application de ces nouveaux tarifs.

Hicham Boujlilat
Je souhaitais en profiter pour saluer la belle unanimité lors du vote du compte administratif. C'est très bien qu'il y ait eu le refus de cette logique d'affrontement partisan, comme vous l'avez indiqué en début de conseil, puisque ça trace la gestion qui était la nôtre l'année dernière.
Concernant la TLPE, c'est une taxe qui existe depuis très longtemps sur Cosne. Il y avait plusieurs formes avant 2010, avant qu'elle soit changée : c'était la TSA et la TSE auparavant. Avec la loi de modernisation de l'économie en 2007, elle a été scindée. Pour améliorer son rendement, nous avions fait en sorte qu'elle soit mieux couverte. On avait un peu moins de 6 000 € de rentrée fiscale du fait de la TSA et de la TSE. Depuis que la TLPE a été instituée et depuis que nous avons institué un mode de recouvrement beaucoup plus efficient, elle est passée jusqu'à 39 172 € l'année dernière. Ça a été

multiplié par 6. Dans ces conditions, et notamment pour ne pas pénaliser les commerces en difficulté sur notre territoire, alors que la loi prévoyait que la taxe soit exigible dès 7 m2, lorsque nous l'avions mise en place, on a mis un seuil à 12 m2, de manière à ce que les commerces de proximité en centre ville en particulier ne soient pas impactés. Très peu l'acquittent, rentrent dedans.
Les collectivités qui ont institué cette taxe peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs, à plusieurs conditions. Il faut le voter avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application, c'est-à-dire le 1er janvier 2015. Si on ne délibère pas, il n'y a pas d'augmentation. Ce que nous souhaitons – et ce qui était prévu dans le cadre de notre programme, puisque nous n'avions pas promis de baisser la fiscalité, mais nous avions indiqué que nous ne souhaitions pas l'augmenter – donc, nous souhaitons, Monsieur le maire, avant de voter contre cette délibération si vous la maintenez, qu'on puisse voter unanimement pour un maintien des taux plutôt qu'une augmentation de 1,2 %. Nous votons pour si on n'augmente pas les impôts pour les entreprises. Nous votons contre s'il y a cette augmentation d'impôts sur la TLPE qui rapporte déjà 40 000 €, ce qui était l'objectif que nous avions fixé au préalable.

Michel Veneau
Sur le fond, vous avez entièrement raison. Je vais demander à mes collègues de maintenir les taux sans augmentation. Je crois que par rapport à cette période, comme vous l'avez annoncé, au niveau des commerçants et de nos petits industriels peut-être qui utilisent ces panneaux, je crois qu'il est bon, qu'il est sage de ne pas augmenter les taux. Là aussi, il y aura unanimité. Je pense que c'est une bonne chose.
Y a-t-il d'autres questions ?

Hicham Boujlilat
Et sur la forme ?

Michel Veneau
Sur la forme, la procédure que vous avez entamée après la loi, la procédure était bonne. Il n'y a rien à dire. Le fait de passer de 6 à 12 m2, c'est tout à fait normal.

Hicham Boujlilat
Parce qu'il y avait un vote contre à l'époque. Mais très bien, on se rejoint là-dessus.

Franck Wickers
Sur la forme, il ne faut pas oublier que cette taxe a été instaurée dans le but d'une amélioration du cadre de vie, c'est-à-dire de limiter l'accumulation visuelle de panneaux de publicité. Dans la forme, il ne faut pas non plus réduire cette taxe à une rentrée d'argent. Il faut aussi voir ce qu'il y a derrière, c'est-à-dire une pollution visuelle et une diminution du cadre de vie. Qu'il y ait de la publicité, il en faut. Mais il ne faut pas en abuser.

Hicham Boujlilat
Pour réglementer, il n'y a pas que des taxes. Nous sommes prêts à vous rejoindre dans le cadre de la révision de la ZPR, la zone de publicité restreinte. Ce n'est pas la fiscalité qui va régler les choses. Même si l'instauration de cette fiscalité a permis de réduire de quelques panneaux. Mais la zone de publicité restreinte, c'est peut-être l'occasion de la revoir. Elle n'a pas été revue depuis bien des années. Nous aurions pu la revoir, nous ne

l'avons pas fait. C'est cet outil qu'il faudra reprendre en main de manière à réduire la pollution visuelle. Je suis prêt à aller le plus loin possible sur ce domaine.

Franck Wickers
C'est même quelque chose qui à mon sens rentre dans le cadre de l'Agenda 21. D'après certains propos, on court déjà à l'échec. Je pense qu'on va plutôt aller de l'avant.

Michel Veneau
Bravo Monsieur Wickers. Je vous reconnais dans vos propos. Monsieur Boujlilat, vous n'avez pas tort sur le fond tous les deux. Je crois qu'on va avancer tous ensemble sur ce projet, aussi bien sur les panneaux que sur les taxes. Il faut qu'on fasse quelque chose de cohérent, surtout pour l'environnement. Pensons à notre ville et à l'image de la ville, par rapport à cette publicité. Vous allez travailler sur ces projets dans les jours qui viennent peut-être.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? On maintient. Adopté à l'unanimité. Merci.

Thierry Demay
Là, on s'engage à maintenir les taux pour 2014, qui seront donc applicables à partir du 1er janvier 2015. J'ai fait rapidement le calcul. Ça fait une perte pour la ville de Cosne de 480 €.

Michel Veneau
… très vigilant sur les chiffres.

10. Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité de l'ancien Palais de Justice auprès du député de la Nièvre

Thierry Demay
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a sollicité Madame Martine Carrillon-Couvreur, députée de la Nièvre, au titre de la réserve parlementaire. Cette dotation financière inscrite au budget du ministère de l'Intérieur permet au député d'accompagner des projets d'investissement portés par les collectivités locales de leur circonscription. Dans un courrier en date du 18 septembre 2013, Madame la députée nous signalait qu'elle marquerait son intérêt pour les travaux effectués par les collectivités, relevant de la mise aux normes de l'accessibilité des établissements recevant du public. Aussi, la collectivité a-t-elle déposée une demande préalable en proposant le soutien à son projet de rénovation du tribunal. Afin de finaliser ce dossier, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter auprès de Madame la députée Martine Carrillon-Couvreur, une demande de subvention de 13 000 € au titre de la réserve parlementaire, qui seront fléchés sur les travaux du tribunal, et de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention qui permettra le financement de travaux d'accessibilité concernant le tribunal.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Lors du conseil municipal du 9 avril, quand on a parlé du tribunal, vous avez dit que vous souhaitiez vous approprier le dossier. Et ça pouvait même laissé sous-entendre que peut-être vous apporteriez quelques modifications. Je voulais savoir où vous en étiez dans cette réflexion et si oui, nous faire part de ce à quoi vous avez pensé.

Michel Veneau
Nous avons visité le tribunal, bien sûr. J'ai amené tous mes collègues. Nous nous sommes réunis, nous avons discuté. Nous avons reçu les deux architectes : l'architecte du projet et l'architecte des Bâtiments de France. Nous avons regardé ce qu'on pouvait faire par rapport à cet espace qui était proposé. Nous n'avons pas fini de travailler sur ce projet. Je peux vous dire que ça va encore durer quelques mois, certainement, avant qu'on prenne une décision définitive. C'est mon sentiment et c'est le sentiment de tous mes collègues. Vous connaissez bien le dossier. Vous connaissez la complexité de ce bâtiment au niveau des murs porteurs. Je crois qu'il faut bien réfléchir avant de s'engager. Actuellement, on n'a rien décidé, rien n'est arrêté.

Alain Dherbier
Très bien. Mais je pense que pour une fois… On a été critiqués quelques fois, mais je pense que là, on avait fait le bon choix avec l'architecte. On était tombé sur quelqu'un de compétent. Je vous rappelle qu'il existe une commission des travaux qui a été élue le 9 avril. Eventuellement, on pourrait être intéressés pour participer à la réflexion que vous allez mener sur le devenir de ce bâtiment.

Michel Veneau
Les commissions, je souhaite qu'elles se réunissent toutes au mois de juin, avant les vacances. Pendant tout le mois de juin, jusqu'au 14 juillet peut-être si certaines commissions ont des difficultés. Sinon, je souhaite qu'avant l'été, tout le monde se réunisse au mois de juin. Ça permettra d'évoquer tous ces problèmes dont vous avez parlé.

Hicham Boujlilat
Vous avez parlé du gros œuvre, des murs porteurs, etc. Est-ce que vous avez affiné votre réflexion sur l'usage ? C'est important, avant de savoir quel type de travaux mettre en place, de savoir si vous avez affiné votre réflexion sur l'usage. C'est important, ça peut éviter d'avoir des problèmes comme on peut en connaître à la Chaussade par exemple, où il avait de très beaux travaux, c'est une très belle salle, un très beau bâtiment réhabilité, mais sur lequel on ne peut pas dire qu'il y a eu une grosse réflexion sur l'usage que nous allions lui donner, que les prédécesseurs allaient lui donner.

Michel Veneau
Vous connaissez le dossier, M. Boujlilat, certainement aussi bien que moi. Vous connaissez bien ce bâtiment. Ce n'est pas si facile qu'on veut le dire d'aménager ce bâtiment. Quels que soient la définition et l'usage de ce bâtiment. Vous le savez bien. Après, l'usage, on verra. On va en discuter. Au mois de juin, les commissions vont se réunir, la commission culturelle, les travaux. Et on va arriver à trouver une solution définitive à l'état.

Hicham Boujlilat
Je ne suis pas compétent sur les travaux, je n'y connais rien du tout.

Michel Veneau
L'avenir d'un bâtiment, il faut tenir compte des travaux.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, vous savez, on a des architectes, des personnes compétentes qui sont là pour assister. Je n'ai pas la prétention d'être un architecte ni d'être un excellent diagnosticien. Je n'ai pas la prétention. En revanche, je souhaite vraiment qu'on soit concentré sur l'usage, savoir ce qu'on veut en faire, et ensuite, voir comment la technique peut se mettre au service du projet qui peut en découler. C'était ça le sens… Pas sur le reste. Je ne doute pas de vos compétences d'architecte, de maçon, etc. Je ne remets pas en cause ces compétentes.

Michel Veneau
… compétences dans le bâtiment. Mais je peux vous dire que vu l'usage, l'affectation que vous aviez donnée à ce bâtiment, il faut que je rencontre le président de la communauté de communes. Il faut qu'on se voie sur plusieurs projets. Et il faut qu'on fasse ensemble un montage qui soit cohérent par rapport à nos besoins des uns et des autres. Voilà la vraie solution. Ce n'est pas plus difficile que ça. Vous connaissez bien le dossier, vous vous l'êtes bien approprié quand même. J'ai tout dit, là. Vous aviez bien compris. On a l'Office du tourisme, on a plein d'autres… Si vous voulez tout que je vous détaille, je peux tout détailler, mais ce n'est pas nécessaire.

Alain Dherbier
Concernant le président de la communauté de communes, je le connais personnellement, et ça ne sera pas dur de le rencontrer.

Michel Veneau
Je répondais à Monsieur Boujlilat en lui disant qu'il faut tenir compte de tout ça, de tout ce qui avait été prévu au départ dans ce projet, au niveau de l'affectation.

Thierry Demay
Une petite remarque par rapport au tribunal. C'est vrai que l'affectation, c'est quelque chose d'important, mais il y a aussi après le coût de fonctionnement qu'il aura. C'est vrai qu'il faut avoir une réflexion assez intense, de manière à ce que ce soit quelque chose – je ne veux pas dire que ce soit profitable à la commune du point de vue financier, ce n'est pas le but, mais que ce soit profitable à tout le monde pour un coût raisonnable.

Pascal Jaillet
Je vais peut-être dire une bêtise, ce sera une de plus. Il me semble qu'on est tenus d'utiliser les 500 et quelques mille euros dans un laps de temps déterminé. Est-ce que votre réflexion sera cohérente avec ce délai ?

Michel Veneau
Tout à fait. Il y a deux subventions prévues. Ce n'est pas 500, c'est 700 et quelques. Bien sûr qu'on va en tenir compte. Nous sommes comme vous des élus responsables. On fera

très attention, s'il y a des dotations, s'il y a des subventions, à ne pas les laisser partir sur d'autres villes.

Thierry Demay
On va donc passer au vote, si vous le voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES GENERALES

11. Désignation des membres du Conseil municipal au sein des différentes instances

Michel Veneau
Nous allons désigner les membres du conseil municipal auprès de nos instances, auprès des organismes et des institutions.
En ce qui concerne l'ADEB… Je vais vous lire tous les noms, si vous avez des interrogations, vous m'arrêtez, M. Dherbier, M. Perreau.

Christian Perreau
On n'aurait pas pu avoir une feuille sur table ?

Michel Veneau
Monsieur Dherbier l'a.

Christian Perreau
Lui, il l'a mais il faut qu'on prenne tout au vol ?

Michel Veneau
Vous avez un responsable, M. Perreau, il faut vous rapprocher de lui.

L'ADEB, 2 représentants : moi-même et M. Denis Mangeot.
Le centre hospitalier : le maire ou son représentant.
Syndicats intercommunaux ou autres organismes, le Siaep, 4 titulaires : moi-même, M. Franck Wickers, M. Christian Delas, M. Alain Dherbier.
Le Sieeen de Saint-Amand, 2 représentants : M. Wickers et M. Asselineau.
Le Sien de Cosne, 2 représentants : M. Charly Bruère et M. Alain Dherbier.
Transports, région de Cosne, 2 titulaires : Mme Micheline Henry et M. Michel Renaud.
Transports région de Pouilly, 2 titulaires, Mme Henry et M. Renaud.
Le Sinala (Syndicat intercommunal de la Nièvre pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents) : M. Wickers et M. Delas.
La CLI : M. Veneau et M. Demay.
Le CISPD, l'organisme qui s'occupe de la sécurité, de la prévention : le maire ou son représentant, M. Renaud.
Commission administrative de révision des listes électorales : Mme Henry.
Comité de propagande du sport : M. Veneau et Mme Henry. Deux autres représentants : M. Denis Mangeot et M. Chérif Mouat.
Etablissements scolaires du second degré, collège René Cassin, 2 titulaires : Mme Véronique Duchemin et M. Joël Passas. 2 suppléants : Mme Josette Chevreau et Mme Sylviane Bezou.

Collège Claude Tillier, 3 titulaires : moi-même, M. Franck Wickers et Mme Sylviane Bezou. 3 suppléants : Vérohanitra Jouy, Véronique Duchemin et Joël Passas.
Lycée Pierre-Gilles de Gêne, 3 titulaires : Mme Josette Chevreau, M. Denis Mangeot, M. Pascal Jaillet. 3 suppléants : Mme Pascale Quillier, Mme Véronique Louis et Mme Sylviane Bezou.
L'Itep des Cottereaux, 1 titulaire : Mme Anne-France Botté.
L'Esat des Cottereaux : M. Christophe Bocquet.
Les écoles primaires : Mme Henry et Mme Quillier.
Le GIP e-Bourgogne, 1 titulaire : Mme Marie-Jeanne Cornette. 1 suppléant : M. Michel Mezy.
Mission locale, 1 représentant : Mme Véronique Duchemin.

En ce qui concerne les commissions mixtes, je vous propose d'adopter la même procédure.

Commission consultative de Cours : le maire délégué, président pour Cours, M. Thierry Demay. 4 conseillers de Cours : Mme Martine Coucureau, M. Charly Bruère, Mme Josette Chevreau, Mme Isabelle Forest. 5 électeurs inscrits et domiciliés dans le secteur de cours : Mme Paule Quintin, Mme Marie-Christine Momot, Mme Florence Lachaud, Mme Paule Morel et M. François Rousseau.

CCAS, 7 représentants pour Cosne : Mme Sylvie Reboulleau, Mme Christine Guillemet, Mme Martine Coucureau, Mme Anne-France Botté, Mme Vérohanitra Jouy, Mme Sylviane Bezou, Mme Isabelle Molina. 8 membres nommés par le maire parmi les associations familiales, dans l'insertion et la lutte contre l'exclusion, retraite des personnes âgées et personnes handicapées. Udaf : Mme Marylène Jamet. Le Secours populaire : Mme Annie Boullay. UCS : M. Franck Bouveau. Association pour le don du sang : M. Michel Camy-Portenabe. Association des paralysés de France : Mme Aline Dourdaine. Les amis de l'hôpital : M. Jean-Claude Deslot. L'école de la deuxième chance : M. David Desloover. Les Restos du cœur : Mme Martine Bordier.

En ce qui concerne le COS, 8 titulaires : Mme Micheline Henry, M. Thiery Demay, M. Michel Renaud, Mme Sylvie Reboulleau, M. Michel Mezy, Mme Pascale Quillier, Mme Sylviane Bezou, Mme Isabelle Molina. 8 suppléants : M. Denis Mangeot, Mme Josette Chevreau, M. Charly Bruère, M. Christian Delas, M. Franck Wickers, M. Chérif Mouat, M. Alain Dherbier, M. Jean-François Espinasse.

Le Cnas, 1 représentant, Mme Micheline Henry, plus une personne de l'administratif.

Commission consultative des marchés et foires, 8 représentants : M. Michel Renaud, M. Christian Asselineau, M. Chérif Mouat, M. Denis Bloin, M. Christophe Bocquet, M. Alain Dherbier, M. Christian Perreau, M. Jean-François Espinasse. 5 représentants extérieurs, soit 2 représentants de l'ACC : Mme Isabelle Hernando et M. Joël Bavagnoli ; 3 représentants des commerçants non sédentaires, 3 titulaires et 3 suppléants : nous n'avons pas encore reçu les noms. Et 1 représentant des commerçants du quartier Saint Laurent que nous allons réunir pour qu'ils désignent un représentant. Plus 3 représentants de l'administration.

Commission consultative des services publics locaux, 8 représentants : Mme Micheline Henry, M. Thierry Demay, M. Christian Delas, M. Charly Bruère, Mme Pascale Quillier, M. Alain Dherbier, M. Pascal Jaillet, M. Jean-François Espinasse. 1 représentant de l'ACC : M. Jean-Marc Lefeur.

AVF : Mme Marilyne Jamet.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite, 6 représentants : M. Michel Renaud, M. Christophe Bocquet, Mme Anne-France Botté, Mme Sylvie Reboulleau, M. Pascal Jaillet, Mme Isabelle Molina. 1 représentant pour chaque association : Mot pour maux d'enfants, Mme Sylvie Lemerour ; USC : M. Michel Denis ; Association des paralysés de France : Mme Bernadette Hervier.

Commission de contrôle de l'eau et de l'assainissement (il faut beaucoup de monde), 12 représentants : M. Charly Bruère, M. Christian Asselineau, M. Franck Wickers, M. Denis Bloin, M. Christian Delas, Mme Anne-France Botté, Mme Véronique Louis, Mme Isabelle Forest, M. Christophe Bocquet, M. Alain Dherbier, M. Christian Perreau, Mme Isabelle Molina. 3 représentants d'associations cosnoises à but social : Udaf : M. René Armand ; SOS Emmaüs : M. Gérard Lecoq ; Les Restos du cœur : M. Jean-Paul Millet. 4 représentants de l'administration.

Il vous est demandé d'approuver tous ces noms. Est-ce qu'il y a des observations par rapport à toutes ces commissions ?

Alain Dherbier
J'ai une question concernant le Sieeen de Saint-Amand. Je vous avais proposé Joël Passas parce que quand on est aux réunions du Sieeen, souvent, on parle de travaux qui vont avoir lieu dans des lieux-dits, et ça suppose que la personne qui représente la commune connaisse parfaitement les lieux. C'est pourquoi j'avais proposé Joël Passas. Semble-t-il, vous avez préféré M. Wickers et M. Asselineau. Parce que c'est important quand même de bien connaître le territoire.

Michel Veneau
Vous avez raison, M. Dherbier. Mes collègues, l'un ou l'autre – ils sont l'un à côté de l'autre… M. Asselineau laisse la place à M. Joël Passas.

Alain Dherbier
Très bien. Autrement, quand on s'est rencontrés, j'avais échangé avec vous sur l'Itep des Cottereaux, l'Esat et avant, il y avait un suppléant. Je pense que c'est important également qu'il y ait un suppléant parce que le jour où le titulaire ne peut pas être présent, c'est dommage que la commune ne soit pas représentée.

Michel Veneau
M. Dherbier, nous y avons pensé bien sûr. Nous avons mis Mme Botté, M. Bocquet. Il y en a un à l'Itep et l'autre à l'Esat. Tous les deux à mon avis seront présents. On ne nous a pas demandé de suppléants. Ce n'est pas dans les statuts. Mais j'ai bien demandé à Mme Botté et à M. Bocquet d'être présents à chaque conseil d'administration.

Alain Dherbier
J'avais évoqué également le lycée agricole. Même si ce n'est pas une obligation, la commune était représentée. On était invités et la commune était représentée. C'est pourquoi j'avais proposé M. Perreau éventuellement en suppléant.

Michel Veneau
Le lycée agricole, on n'a pas de représentant. C'est peut-être dommage que la commune ne soit pas représentée.

Alain Dherbier
C'est mon avis, oui.

Michel Veneau
Je sais que je suis toujours invité, mais ça n'a rien à voir, en tant que Conseil général. Mais c'est peut-être bien qu'on ait un représentant de la commune au lycée agricole. C'est vrai que ce n'est pas dans les statuts, mais bon…
M. le directeur général me dit que ce n'est pas…

Franck Wickers
Il faut savoir que le ministère de l'Agriculture, c'est vraiment un ministère à part au niveau des structures. Il peut ne pas avoir du tout les mêmes statuts que les autres ministères qui dépendent de l'Education nationale. Mais ce serait bien d'être représenté, nous sommes bien d'accord.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que ça a changé il n'y a pas très longtemps. Le titulaire, je crois que c'était Christian Perreau, et le suppléant… Je suis surpris. Ça a peut-être changé depuis.

Denis Bloin
Jusqu'à présent il y avait un représentant au lycée privé Simone Denon. C'est pareil, les statuts ne le prévoient pas obligatoirement, mais je pense que par rapport au projet des établissements, il est peut-être bon que l'on nomme non pas quelqu'un qui ait une délégation, un mandat du maire, par définition, mais quelqu'un qui assiste à titre purement consultatif à ces deux conseils d'administration.

Michel Veneau
Fin juin ou début juillet, on va se réunir certainement début juillet pour la rentrée de septembre, qu'on ait des représentants. On va revoir ça.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

12. Changement de siège social de la Communauté de Communes Loire et Nohain

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Les travaux d'aménagement du siège de la communauté de communes sont achevés. Les services ont emménagé et le siège social doit être transféré à l'adresse suivante : 4 place Georges Clémenceau, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. En application de la procédure

visée à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire, ainsi que l'ensemble des conseils municipaux des communes constituées en la communauté de communes doivent se prononcer sur le changement de siège de cette dernière. Ainsi, il vous est proposé de modifier l'article 3 des statuts de la communauté de communes Loire et Nohain comme suit : « Le siège de la communauté de communes Loire et Nohain est fixé au 4 place Georges Clémenceau, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au changement de siège social de la communauté de commune Loire et Nohain et la modification de l'article 3 des statuts.

Pas d'observation ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

13. Désignation d'un représentant du conseil municipal au Bureau communautaire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de l'installation du Bureau communautaire, il nous appartient de désigner un représentant de notre commune qui siègera au sein de cette instance. Ainsi, l'article 7 stipule que le bureau communautaire est composé du président, des vice-présidents, ainsi que d'un représentant de chaque commune membre désigné par chaque conseil municipal. Je vous propose de désigner M. Denis Bloin comme membre du Bureau communautaire de la communauté de communes Loire et Nohain.

Pas d'observation ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

14. Rapport d'activité 2012 de la CCLN

J'aurais pu le faire présenter par Monsieur le président. Je vais juste lire la délibération.

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération communale, considérant que le président de l'EPCI adresse chaque année aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, considérant que la communauté de communes Loire et Nohain a délibéré dans sa séance du 1er octobre 2013 sur la teneur du rapport d'activité, considérant qu'aux termes des dispositions réglementaires susvisées, le rapport d'activité doit être présenté devant le conseil municipal de chaque commune adhérente à l'EPCI, le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité de la communauté de commune Loire et Nohain pour l'année 2012.

Pas d'observation ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

15. Correspondant défense des municipalités

Dans le cadre de la sensibilisation aux impératifs de défense, le secrétariat d'Etat à la

Défense chargé des anciens combattants a décidé en octobre 2001 de créer au sein de chaque conseil municipal un correspondant défense. Ce dernier a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Ainsi, le rôle de correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Aussi, il est proposé au conseil municipal de nommer comme correspondant défense pour la commune de Cosne-Cours-sur-Loire Madame Sylvie Reboulleau, que l'on reconduit.

Y a-t-il des oppositions ?

Alain Dherbier
Je veux juste intervenir pour dire que lors de la précédente mandature, j'avais souhaité que ce soit Madame Reboulleau qui assure cette charge, parce qu'elle l'avait fait précédemment. Et je peux attester qu'elle a rempli ses fonctions brillamment.

Michel Veneau
Madame Reboulleau, bravo !
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

16. Avenant à la convention d'objectifs avec l'association Trait d'union

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
La commune de Cosne-Cours-sur-Loire soutient depuis de nombreuses années les activités culturelles de l'association Trait d'union 58 pour promouvoir le rayonnement et l'attractivité du territoire. Par convention du 31 mars 2011, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a accordé à l'association Trait d'union 58 des soutiens, financiers, matériels et humains, pour la réalisation des manifestations culturelles, notamment le Salon du livre et le Festival du film, les Avant-premières de Cosne-Cours-sur-Loire, le Cabaret du rire et Regard sur ailleurs. La convention d'objectifs et de moyens arrivant à terme le 31 mars 2014, et afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités, il est proposé au conseil municipal de la prolonger pour une période d'un an. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Trait d'union 58 et la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

Y a-t-il des remarques, des observations ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? La convention est adoptée à l'unanimité. Merci.

17. Convention de partenariat pour la mise à disposition de personnel intérimaire avec Trajectoires : renouvellement de la convention

Micheline Henry
Convention de partenariat pour la mise à disposition de personnel avec l'association Trajectoires. Reconduction de la convention.

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire s'inscrit pleinement dans la démarche de favoriser l'insertion sociale. La municipalité est confrontée à des besoins ponctuels en termes de personnel et souhaite concilier ces exigences avec la volonté d'agir en favorisant le retour à l'emploi. A cet effet, l'association Trajectoires et la commune ont conclu une convention de partenariat à compter du 27 juin 2013, afin de pourvoir au remplacement des agents en congé, de faire face à un accroissement passager d'activité ou encore pourvoir à des emplois saisonniers. Afin de participer à l'accompagnement des personnes en difficulté en favorisant leur intégration au sein du secteur économique, la commune souhaite reconduire la convention. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la reconduction de la convention pour une période d'un an à compter du 27 juin 2014 ; à autoriser Monsieur le maire à effectuer les formalités nécessaires.

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

18. Cession de la gabarre « La Belle Cosnoise » au profit de la Commune

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'association Les gabarriers du Haut Val de Loire est propriétaire d'une gabarre en bois baptisée « La belle Cosnoise ». La gabarre, devenue vétuste et n'offrant plus les conditions de navigation requises, est basée au Fouchard, au bord du canal. Afin de valoriser ce patrimoine, et compte tenu de sa valeur culturelle pour notre ville, l'association propose de la céder à la commune. La cession est consentie gratuitement avec les charges suivantes : indiquer sur un écriteau « don de l'association des gabarriers du Haut Val de Loire » ; fournir les moyens nécessaires pour permettre aux gabarriers de mettre un point d'honneur à nettoyer, repeindre et effectuer quelques réparations requises ; assurer le transfert de la gabarre du quai d'amarrage à son lieu d'exposition.
Après avoir entendu le rapport, il est proposé au conseil municipal d'accepter le don de la gabarre de Loire « La belle Cosnoise », ainsi que les charges et conditions afférentes ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Avez-vous des questions ?

Pascal Jaillet
Est-ce que l'on peut connaître la commission qui a instruit ce dossier ?

Michel Veneau
C'est une demande des gabarriers de faire un don. Après, on va réunir la commission pour savoir où on la positionne.

Pascal Jaillet
C'était ma deuxième question.

Michel Veneau
C'est ça le vrai sujet. Le fait du don, on n'a pas besoin de se réunir pour qu'une

association ou que quelqu'un nous fasse un donc, je pense. Par contre, pour la positionner dans la ville, c'est plus compliqué. Je pense qu'il vaut mieux se réunir, je suis d'accord avec vous.

Pascal Jaillet
Lors de l'assemblée générale de l'association des gabarriers du Haut Val de Loire, le mercredi 23 avril, le président Turpin a évoqué plusieurs possibilités pour l'emplacement de « La belle Cosnoise ». Quel est l'avancement de la réflexion à ce sujet ?

Michel Veneau
On n'a rien arrêté pour l'instant. Je pense que la commission culture, peut-être avec les gens des travaux, vous allez vous rapprocher pour essayer de trouver une solution technique, et qu'on puisse vraiment en profiter de cette « belle Cosnoise », que tout le monde puisse en profiter.
Hier, en revenant d'Allemagne, j'ai eu une petite vision à un endroit. Je vous dirai ça en commission.

Hicham Boujlilat
A Strasbourg, c'est ça ?

Michel Veneau
Je suis bien revenu par la route, en revenant par l'A77. J'avais le temps de réfléchir, ce n'est pas moi qui conduisais. Ça m'a permis de penser à beaucoup de choses pendant ce voyage.
Nous avons été, entre parenthèse, très bien accueillis. Et l'année prochaine, il faudra qu'on soit à la hauteur pour les recevoir. L'année prochaine, ça sera 40 + 1. Il faut qu'on y pense maintenant pour l'année prochaine.

Charly Bruère
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

19. Gestion du camping municipal : approbation des nouveaux tarifs

Michel Veneau
La commune a confié la gestion du camping municipal à la Sarl Camps'Attitude à compter du 1er mars 2011, jusqu'au 31 décembre 2015. L'article 20 du contrat précise que le délégataire peut transmettre à la collectivité une proposition tarifaire afin de réviser les tarifs appliqués. Afin de faire face aux différentes hausses, la Sarl Camps'Attitude a proposé de réévaluer les tarifs pour l'année 2014, avec une augmentation de 3 %. Je vous rappelle que le conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs. A cet effet, ceux-ci doivent être soumis à votre approbation. Il vous est donc demandé d'approuver ou pas cette augmentation de 3 %, comme nous le propose le gérant du camping.

Avez-vous des questions ? Pas de question.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

20. Acquisition d'une parcelle pour la création d'un giratoire Avenue du 85e de Ligne

Charly Bruère
Des problèmes de sécurité, mais également de circulation et de fluidité engendrés par les accès aux commerces bordant la route départementale 955 ont été constatés. Afin d'améliorer les conditions de circulation, la commune a procédé à la création d'un giratoire situé à l'angle de l'avenue du 85e de Ligne et de la rue Henri Dunant. Pour permettre la réalisation de cette opération, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle AR n° 70 appartenant à la société Cardi. Après l'avoir sollicitée, celle-ci a donné son accord pour céder à la commune l'emprise foncière nécessaire à la création du giratoire. A cet effet, le conseil municipal a délibéré le 29 mai 2013 pour autoriser l'acquisition d'une superficie de 35 centiares, moyennant le prix de 193 €. Toutefois, suite à l'intervention du géomètre pour procéder au découpage et à la modification parcellaire, il s'est avéré que l'emprise foncière nécessaire à la création du giratoire était supérieure à celle retenue initialement. Corrélativement, le prix a été réévalué. Le service des domaines a été consulté et a rendu son avis le 8 avril 2014. La parcelle à acquérir représente une superficie de 82 centiares pour une valeur estimée à 328 €. En conséquence, il convient de rapporter la délibération du conseil municipal du 29 mai 2013. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir rapporter la délibération du conseil municipal du 29 mai 2013, approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AR n° 354 représentant une superficie de 82 centiares, dont le montant est fixé à 328 € ; dire que cette acquisition sera réglée par acte administratif ; préciser que les frais de publication seront à la charge de la collectivité ; autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Les giratoires dans une ville, c'est souvent sujet à polémique. Et quelquefois, quand les giratoires sont réalisés, des personnes se demandent vraiment l'utilité de ces travaux, et demandent parfois leur disparition. Je pense notamment au giratoire qui est au bout de la rue Buchet Desforges, sur lequel vient déboucher le chemin du Tacot, que vous vous proposiez de baptiser, que vous avez demandé de retirer de l'ordre du jour. A ce sujet, le 21 mai, vous avez communiqué largement dans le journal et vous m'avez reproché de ne pas avoir réfléchi à ce que j'avais fait, notamment quand j'avais décidé d'ouvrir le chemin du Tacot à la circulation. Monsieur le maire, je sais que vous avez une grande expérience, vous nous l'avez dit à plusieurs reprises, mais vous savez ce que dit l'adage : la valeur n'attend pas forcément le nombre des années. Ce qu'il faut savoir, c'est que quand on est adjoint, on est responsable de ses délégations. Quand on est maire, on est responsable de tout. Récemment, vous avez voulu changer le sens de circulation de certaines rues, certainement pour améliorer la circulation. On verra par la suite ce qu'il en est. Vous avez aussi certainement voulu sécuriser les piétons au niveau du Carroué. C'est vrai que c'était un sujet important. Vous avez pour cela fait réinstaller des feux tricolores, et les feux tricolores, c'est une partie de ma vie. Donc, fatalement, je regarde ce qui se passe. Je me suis rendu compte que depuis un mois aujourd'hui, six semaines exactement, puisque c'est le 28 que vous avez remis en circulation, que les répétiteurs piétons - pour les non initiés, les répétiteurs piétons sont les petites figurines qui représentent un piéton ; quand c'est vert, on passe, quand c'est rouge, on attend. Je peux

vous dire qu'au Carroué, les piétons sont vraiment sécurisés. Pourquoi ? Parce que depuis six semaines, les piétons qui veulent traverser la rue Maréchal Leclerc ou la rue Saint-Jacques ne peuvent pas, parce que c'est au rouge fixe. Donc, c'est sécurisé. Je vous invite à regarder ce qu'il en est parce que si des personnes s'en sont rendues compte, ce n'est ni votre adjoint à la circulation, ni votre adjoint aux travaux, qui sera tenu pour responsable, mais ce sera vous. Ce qui est plus grave, c'est que si un piéton se fait renverser alors qu'il traverse et que la figurine est rouge, on cherche les responsabilités. Puisque vous avez fait réinstaller les feux tricolores, je dois vous signaler – je ne connais plus la réglementation aujourd'hui puisque dans bientôt 20 jours, ça fera 10 ans que je suis en retraite, et certainement que les normes ont changé – mais quand ce carrefour a été modifié avec le nouveau sens de circulation, ce carrefour n'était pas réglementaire. Pour un carrefour à 4 voies qui est protégé par des feux, il faut qu'il y ait des feux sur les 4 voies. C'est ce qui existait à l'époque où j'étais encore en activité. Aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'il en est. Mais il serait quand même intéressant que vous vous renseigniez. Voilà tout ce que je voulais dire. Actuellement, les figurines piétons sont au rouge en permanence. Il y a un défaut de programmation.

Michel Veneau
Je vais vérifier en partant de ce conseil. C'est sûr. Je suis surpris, mais c'est possible. Tout est possible. Vous m'avez dit que j'avais une grande expérience. Mais il y a quelques mois, vous m'avez traité d'apprenti. Donc, il faut savoir si je suis un apprenti ou si j'ai de l'expérience, je ne sais plus bien.

Alain Dherbier
Non, ce n'est pas…

Michel Veneau
Si, si. Donc, il faut savoir ce qu'on dit. En ce qui concerne les feux, on va vérifier. (Monsieur Boujlilat, c'est moi qui ai la parole s'il vous plaît)
On va vérifier les feux, les services demain vont s'y attacher. Et mon adjoint en qui j'ai entièrement confiance va certainement confirmer que le feu pour les piétons n'est pas au rouge en permanence. Sinon, je serai surpris.

Michel Renaud
Effectivement, le feu reste au rouge, mais le nécessaire a été fait auprès des services de Nevers. Ils doivent remédier prochainement à cette situation. On l'avait remarqué et le nécessaire a été fait. Ça devrait se régulariser rapidement.

Alain Dherbier
C'est très bien.

Michel Veneau
On ne m'a pas averti de ça. C'est dommage que les services ne m'aient pas averti parce que je trouve qu'au niveau sécurité, c'est vrai, vous avez raison, il faut être très vigilant, pour les piétons comme pour les autres usagers. Sur ce point, je demanderai aux responsables de tous les services de faire très attention. Les élus ne peuvent pas non plus tout vérifier. On a des services qui sont compétents et ils doivent nous alerter quand il y a un problème. C'est vrai que ce sont les gens de Nevers qui se déplacent pour nos feux. Mais il y a quand même des priorités et des urgences, à Cosne comme ailleurs.

Hicham Boujlilat
Une toute petite correction à l'appui du compte rendu que nous avons validé en début de conseil municipal. Nous ne sommes jamais permis d'indiquer que vous étiez un apprenti. C'est vous qui dans une intervention qui avez dit : il ne faut pas me prendre pour un apprenti. Nous ne nous serions jamais permis de le dire. Je tenais à le préciser parce que c'est un mot qui sort de votre propre bouche, pas de la nôtre.

Michel Veneau
Tout à fait. Mais les propos que vous avez eus au début, je me rappelle, ils étaient quand même un peu… Mais moi, ça ne me dérange pas du tout, vous savez. Moi, ça fait 31 ans que je suis élu, je vous l'ai dit, vous pouvez me dire ce que vous voulez, j'ai une mission, j'ai été élus par les Cosnois et les Coursois, et j'irai jusqu'au bout. Même un ministre ne me fera pas changer d'avis, même le président de la république, personne. J'ai mes convictions, je suis un homme engagé. Je suis au service de la population, je l'ai toujours fait et je continuerai dans ce sens. Vous pouvez dire ce que vous voulez sur moi, ça ne me dérange pas du tout.

Charly Bruère
D'autres questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

21. Acquisition par préemption d'une propriété non bâtie BO n° 57

Pascale Quillier
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le 20 janvier 2014, Monsieur Jean-Claude Guillaume a notifié à la commune une déclaration d'intention d'aliéner concernant un terrain non bâti cadastré BO n° 57, situé lieu-dit les Charmes, d'une superficie d'environ 1 652 m2, pour un montant de 13 000 €. France Domaine, par avis du 5 mars 2014, a estimé la parcelle à une somme de 29 736 €, avec marge de négociation de plus ou moins 10 %. Compte tenu de la proximité de l'école et de l'aire de jeux existante, par décision du 11 mars 2014, Monsieur le maire a fait droit à la faculté de préemption de la commune afin de favoriser le développement des loisirs à cet endroit de la commune. En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de la parcelle BO n° 57 de Monsieur Jean-Claude Guillaume, située lieu-dit les Charmes à Villechaud, pour un montant de 13 000 € ; dire que cette acquisition sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge de la ville ; autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

22. Rétrocession à la Commune de l'Impasse des Trembles – classement dans le domaine public communal

Michel Veneau
Mesdames et Messieurs, chers collègues,
L'association des Trembles, créée le 29 septembre 1995, est chargée de gérer la voirie, portant référence cadastrale 091 AO n° 0097 d'une superficie de 1 839 m2, et le réseau des eaux usées, dont la pompe de relevage. Il convient de rappeler que faisant suite à la demande des copropriétaires, le conseil municipal du 10 février 2014 a approuvé le principe de la rétrocession de toutes les parties communes du lotissement.
Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le maire, vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, vu l'article L141-3 du code de la voirie routière, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte de circulation assurées par la voie, vu l'accord unanime des propriétaires concernés par courrier du 26 février 2014, vu le rapport d'inspection télévisée de Veolia sur l'état des réseaux d'eaux usées, vu le contrat d'entretien des réseaux d'eaux usées de la SGA J. Meyer et de l'état satisfaisant des voiries et des réseaux, considérant que par leurs caractéristiques, les usages et leurs états, ces voiries et réseaux remplissent les conditions pour être classés dans le domaine public de la ville, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la rétrocession et le classement dans le domaine public communal des voiries et réseaux des eaux usées du lotissement des Trembles ; préciser que cette rétrocession se réalise à l'euro symbolique non recouvré ; dire que la commune prend en charge les frais de classement des voies privées dans le domaine public communal ; autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir.

Il s'agit d'une demande qui date déjà de quelques années. Il n'y a pas de souci sur les dossiers comme ceux-ci.

Y a-t-il des observations ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES CULTURELLES

23. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Visuel Productions pour le concert événement

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville organise chaque année un concert événementiel. Ce concert particulier permet à la ville de bénéficier d'un coup de projecteur en se plaçant au niveau de la programmation des grandes salles de spectacle françaises. Avec l'appui d'experts, la Maison de la culture de Nevers et Visuel productions, la ville colle à l'actualité musicale et propose des artistes en pleine ascension, au sommet de leur popularité et en haut des box office. Les retombées médiatiques et économiques pour le commerce local, que nous ne sommes pas en mesure de chiffrer, sont avérées et notables. Ces concerts contribuent aussi à rendre les habitants fiers de leur ville et à dynamiser son image. Forte de toutes ces expériences, la Ville reconduit naturellement ce concept en proposant un concert de Pascal Obispo au Parc des sports Raphaël Giraux le 27 juin prochain. Quelques mois après la sortie de son album Le grand amour, qui cartonne, la star débute sa tournée marathon à Cosne-Cours-sur-Loire, avant de poursuivre sa tournée dans l'hexagone.

Plus de 2 000 personnes ont déjà réservé leur billet pour ce concert qui s'annonce déjà comme un succès. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la société Visuel productions et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Y a-t-il des observations sur cette convention ?

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, en commission des finances, on vous avait demandé d'avoir un état des 400 exonérations qui font partie de cette convention.

Michel Veneau
Je pense qu'on ne les a pas apportées. On les a, on pourra vous les envoyer. Comment ?

Propos inaudibles

Michel Veneau
En ce qui concerne Obispo, je vous ai mis des places pour Obispo. J'ai souhaité que les 33 conseillers municipaux puissent avoir une place chacun. C'est pour cette raison que je vous ai déposé une place pour chaque conseiller.

Alain Dherbier
J'ai été surpris par ce geste en début de conseil. On n'avait pas l'habitude de fonctionner comme ça. On estime que les élus sont des êtres comme les autres. Ils ne doivent pas bénéficier d'avantages surprenants. Donc, vous ne serez pas surpris que nous, personnellement, nous vous rendions les places à la fin du conseil municipal. On n'avait pas l'habitude de faire comme ça. Quand on veut se rendre au spectacle, on paie son spectacle.

Michel Veneau
… dans la polémique, mais ça ne se passait pas tout à fait comme ça. Les services m'ont dit comment ça se passait. Vous savez comment ça se passait, dans le passé.

Alain Dherbier
Je sais comment ça se passait. On avait un volant de places gratuites. Mais quand on arrivait au guichet, les places gratuites que l'on avait, c'était pour en faire profiter certaines personnes dont on jugeait qu'elles méritaient, parce que pour des raisons diverses, leurs conditions ne leur permettaient pas de subvenir à ces dépenses. Quand on passait au guichet, on payait notre place.

Michel Veneau
M. Dherbier, vous pouvez faire la même chose avec votre place. Si vous avez quelqu'un qui souhaite aller à cette manifestation, vous pouvez faire la même chose. Ce n'est pas difficile. C'est ce que j'ai fait déjà.

Alain Dherbier
Ce que vous ferez, avec les places qu'on va vous rendre, vous les donnerez en disant qu'on a été généreux vis-à-vis des personnes que vous allez cibler.

Michel Veneau
C'est à vous de le faire à mon avis. Nous sommes tous des adultes, là. Vous avez bien des gens autour de vous qui ont peut-être des besoins financiers, et vous les connaissez. Vous fréquentez des gens comme moi. C'est facile à faire, ça.

Pascal Jaillet
Il est facile d'avoir une gestion tout à fait transparente de ces places si on réunit la commission ad hoc et si on présente cette affectation, cette distribution lors de cette commission. C'est pour ça qu'en commission des finances, on a été obligé de vous demander cette répartition. Parce qu'on est à l'aveugle, actuellement.
Monsieur le maire, je ne doute pas que vous l'ayez. Le problème, c'est qu'elle n'a été validée par aucune commission.

Michel Veneau
Attendez… Il y a quelqu'un des services qui va aller la chercher.
Je ne comprends pas qu'un élu ne soit pas capable de donner sa place à quelqu'un qui en a besoin. C'est à nous de le faire, ça, nous sommes tous des gens responsables autour de cette table.

Hicham Boujlilat
Je ne sais pas à quoi vous faites allusion : les services nous ont dit… les services ci, les services ça… Moi, je n'ai jamais bénéficié d'aucune place gratuite, je n'en ai jamais demandée et je n'en aurais jamais voulu. J'ai toujours payé mes places quand j'allais à des concerts, au salon, l'entrée, etc. Je ne vois pas pourquoi ça commencerait aujourd'hui. Je ne souhaite pas, on n'a pas à se distribuer des places entre élus. Ça ne marche pas comme ça. Il y a 400 exonérations de places qui sont distribuées à des associations. C'est ce qui était fait jusqu'à présent. Voilà. Nos places, soit on les a payées, soit on va les payer. Donc, il est hors de question d'accepter un passe-droit que d'autres n'ont pas. Et on n'en a pas besoin.

Michel Veneau
M. Boujlilat, ne faites pas l'innocent. Vous savez bien comment ça se passait avant. Je vais tout dire…

Hicham Boujlilat
Dites-le.

Michel Veneau
M. le maire avait des places qu'il distribuait. Il les distribuait à d'autres personnes. J'ai la liste, ce sont les services qui me l'ont donnée. Vous le savez bien. Ne rentrons pas dans une polémique qui n'a pas lieu d'être.

Propos inaudibles.

Michel Veneau
Restez calme !

Pascal Jaillet
Attend, Christian, ce n'est pas très compliqué. C'est très simple. Vous trouverez, et c'était débattu en conseil municipal, dans la convention MCNN – je n'ai plus le nombre, mais x places. Et dans la convention Jazz club des Palais, c'est x places. Ça a été voté ici. C'était bien connu que c'était le maire qui avait des invités. Je vous rappelle que parmi les invités que Monsieur le maire a reçus, il y a Madame Kirry, la préfète de la Nièvre, le directeur adjoint de la Drac Bourgogne. Voilà à qui ces invitations étaient destinées. Elles n'étaient pas destinées à des élus. Elles étaient fléchées par convention. Et ça a été débattu ici.

Michel Veneau
Nous avons la liste. Nous allons vous passer cette liste. Et vous allez pouvoir vérifier que les élus ne sont pas favorisés par rapport à d'autres. C'est le maire qui a décidé. Ce n'est pas la commission. J'ai souhaité que les 33 élus aient une place. Vous représentez la ville de Cosne aussi. C'est mon sentiment, j'ai le droit. J'ai le droit de penser comme ça. Après, chacun fait ce qu'il veut de sa place. C'est tout. Ce n'est peut-être pas bien, mais c'est ce que j'ai pensé pour les élus. Vous représentez toute la population de Cosne-Cours-sur-Loire, ne l'oubliez pas. Vous vous investissez, vous passez du temps pour la ville.

Michel Mezy
On vous fait passer le détail des places gratuites.

Michel Veneau
Monsieur le maire aussi a des places comme Monsieur Dherbier avait. Mais ça me gêne un peu. C'est vrai que si Madame la préfète souhaite venir à Cosne, on va l'inviter, ça va de soi, on ne va pas la faire payer. Mais je vais vous rappeler, M. Perreau, j'ai été adjoint pendant 19 ans, j'ai payé comme vous partout, et je n'ai jamais rien dit. Alors ne venez pas non plus… Pendant 19 ans j'ai été adjoint, j'ai payé comme vous. Pendant 19 ans, est-ce que vous avez entendu parler de quelque chose ? Jamais.

Hicham Boujlilat
Il faut continuer.

Propos inaudibles

Michel Veneau
C'est ce qu'on fait.
(…)
Tu la donnes !
Donc, autour de vous, vous n'avez pas de gens en difficulté !

Intervention sans micro de Christian Perreau

Michel Veneau
Vous êtes élu, Monsieur Perreau.
(…)
Si, Monsieur, tous les élus sont responsables au niveau social, les 33 ici autour de cette table.
Comment choisir au CCAS, dans certaines associations caritatives, le nombre exact ?

Comment on peut le cibler ? On ne peut pas. Vous le savez bien, c'est impossible.

Pascal Jaillet
Je suis tout à fait étonné. Je rappelle que les places dont disposait Monsieur le maire, à l'époque, Alain Dherbier, étaient attribuées par convention. Et c'était adopté ici. Il ne faut pas qu'il y ait d'amalgame avec d'autres choses qu'on ne comprend pas.
Deuxième point, il faut bien savoir que 14 x 35, sauf erreur de ma part, ça fait 14 000 €. On parle de 14 000 € ici.

Michel Mezy
Vous avez la calculette, M. Jaillet ?

Pascal Jaillet
Je n'ai pas de calculette, mais j'ai un bon atlas de géographie, et je ne confonds pas l'Angleterre et l'Allemagne !

Michel Veneau
M. Jaillet, s'il vous plaît, ayez un respect.

Pascal Jaillet
Commencez par M. Mezy. J'ai le même respect que M. Mezy.

Michel Mezy
Quand on affirme quelque chose, on vérifie, Monsieur.

Pascal Jaillet
Je sais que 400 x 35…

Michel Veneau
Ça ne va pas commencer en fin de séance.

Pascal Jaillet
Je voudrais terminer s'il vous plaît.

Michel Veneau
On va vous laisser terminer, calmement.

Pascal Jaillet
Je suis très calme. 400 x 35 = 14 000 €. On parle de 14 000 € ici.

Thierry Demay
Ça fait 490.

Pascal Jaillet
400 exonérations x 35 €, ça fait 14 000 €.

Michel Veneau
On le sait bien, ça.

Pascal Jaillet
Est-ce qu'on est d'accord là-dessus ? Est-ce que tout le monde a la même calculatrice ?

Propos inaudibles.

Pascal Jaillet
Je vous prie de m'excuser, tout le monde peut se tromper. Donc 400 x 35, ça fait 14 000 €.

Michel Mezy
Merci de le reconnaître, Monsieur Jaillet, tout le monde peut se tromper, ça fait plaisir à entendre.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, je vous rappelle que vous devez donner la parole. M. Mezy vient de prendre la parole sans que vous la lui ayez donnée. Ça mérite un rappel à l'ordre.

Michel Veneau
Très bien. J'écoute.

Pascal Jaillet
Je suis très calme. Nous parlons – je vais arriver à finir – de 14 000 €, ce qui n'est pas une somme anodine. Donc, il est raisonnable de penser que l'affectation de ces 14 000 € doit faire l'objet d'un débat à travers des commissions, à travers un conseil municipal. Et ça ne doit pas être traité de façon aussi anodine. Voilà notre position.

Michel Veneau
M. Jaillet, j'ai confiance en les services de la ville de Cosne. Je le dis. Il se pratiquait depuis des années… voilà, ces problèmes de contrat, de convention que vous avez passés… J'ai juste changé pour les élus les 33. Vous n'allez quand même pas me faire un fromage pour 33 places que j'ai changées, par rapport à 10 que Monsieur le maire de l'époque avait. Attendez ! Ça fait 23 places de différence. Attendez, Monsieur ! Pour 400 places. Je crois que vous y allez un peu fort !
Et on arrête après.

Hicham Boujlilat
J'irais sur une autre échelle de calcul que j'ai fait rapidement. Je suis mauvais en calcul mental, mais 33 places x 35 €, c'est un cadeau de 1 155 € que vous faites aux élus. Ce que je souhaiterais, si vous en êtes d'accord… De toute façon, nous refusons et nous refuserons systématiquement tout passe-droit. En revanche, ce que nous souhaitons, si vous en êtes d'accord et en toute transparence, c'est que vous nous fassiez état à chaque fois des places que vous octroierez aux élus du conseil municipal. Ce qui nous permettra de tenir une comptabilité la plus précise là-dessus.

Michel Veneau
Vous y allez un peu fort, M. Boujlilat.

Hicham Boujlilat
1 155 € !

Michel Veneau
Vous vous moquez de qui ?

Hicham Boujlilat
1 100 €, c'est un Smic, je ne me moque de personne.

Michel Veneau
On vous demande de distribuer votre place si vous souhaitez faire plaisir à quelqu'un qui en a besoin. C'est tout ce qu'on vous demande de faire. C'est le rôle d'un élu.

Intervention sans micro de Sylviane Bezou

Michel Veneau
Madame Bezou, le CCAS fait son travail. Les associations cosnoises qui auront des places font leur travail. Mais comment cibler, comment quantifier les besoins de ces associations au niveau du nombre de personnes. C'est impossible. Si vous savez le faire, moi, je ne sais pas faire, pour distribuer ces 400 places à toutes ces associations. C'est impossible. Parce que j'ai fait un petit geste pour les élus, alors là… Et les élus paieront, tous mes collègues paieront aussi. Ne vous inquiétez pas, on n'a pas de leçons à recevoir là-dessus.

Denis Bloin
J'écoute M. Boujlilat et je comprends bien son inquiétude. Mais je pense qu'effectivement, chaque élu pourra aussi dire ce qu'il a fait de la place. Ensuite, les associations que nous connaissons bien ciblent un public et dans nos connaissances personnelles, nous connaissons aussi certaines personnes qui, par timidité, par crainte, ou d'autres sentiments, ne se font pas connaître auprès de ces services. Et celles-ci aussi, nous pouvons les récompenser à titre personnel et dans le plus grand anonymat. Je pense que c'est là aussi les respecter.

Martine Coucureau
C'est exactement ce que j'ai fait. J'ai 3 enfants. Je n'ai pas disposé de la place. Je l'ai offerte à quelqu'un de très défavorisé. Et je n'en avais parlé à personne.

Michel Veneau
Voilà M. Boujlilat l'exemple.

Hicham Boujlilat
M. le maire, les élus ne sont pas là pour faire la charité. On n'est pas chez Jean-Jacques Bourdin ici, on est en conseil municipal. Le but du jeu, c'est d'organiser des événements, d'organiser, d'animer et de développer la ville. Pas de distribuer des places et dire : moi, je connais quelqu'un qui est très en difficulté et je lui ai donnée… Ce n'est pas notre rôle. Nous avons des associations sociales. Nous avons un centre communal d'action sociale très performant en ville, qui sait très bien faire ce travail-là. C'est son rôle et pas le nôtre.

Michel Veneau
On va arrêter sur les places. C'est un sujet qui ne valait pas ce débat, à mon avis.

Thierry Demay

Tout comme moi, vous avez dû voir les places exonérées pour le concert événement 2014. Sur les 400 places d'exonération en places debout, pour le concert de Pascal Obispo, stade Raphaël Giraud, il en a été attribué 245 aux associations sociales, aux associations caritatives – restos du cœur, associations familiale, Secours populaire, Emmaüs, Secours catholique, Trajectoires, Mot pour maux d'enfants, CCAS, Epicerie de la terre, Jeunes du quartier Saint-Laurent. Je pense que c'est quelque chose qui a été reconduit par rapport à ce qui se faisait avant. Ça ne me pose aucun problème. Personnellement, je n'ai pas pris la place non plus, mais j'estime qu'on peut très bien les donner et faire acte, chacun, pour des personnes qu'on ne connaît pas forcément au niveau des associations caritatives, parce que ce sont des personnes qui n'osent pas aller au devant de celles-ci. C'est justement notre rôle d'élus de terrain de recenser ces personnes et de se dire : finalement je vais leur donner quelque chose, simplement en mettant dans la boîte aux lettres, pas en disant : c'est M. ou Mme untel qui a donné. Vous mettez ça dans la boîte aux lettres de quelqu'un qui appréciera à juste titre ceci. Merci.

Michel Veneau
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

24. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Radio Numéro 1 pour le concert événement
25. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/AXA pour Garçon la Note
26. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Radio Numéro 1 pour Garçon la Note
27. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/CHR Boissons pour Garçon la Note

Michel Mezy
Convention de partenariat avec la Radio Numéro 1 et Axa.
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire anime la période estivale avec des manifestations gratuites ouvertes à tous. La programmation événementielle de Cosne-Cours-sur-Loire proposera aux Cosnois cette année 67 rendez-vous, du 15 juin au 14 septembre. Toutes ces initiatives sont rendues possibles par la recherche hâtive de partenariats et de financeurs qui nous permettent de diminuer le coût supporté par la collectivité ou d'amplifier la notoriété des événements, grâce aux avantages en nature concédés par certains partenaires : réalisation de sous bocks, diffusion de spots publicitaires, etc.
Un nouveau partenaire a fait son apparition, il s'agit de CHR Boissons, qui soutient la manifestation Garçon la note en participant à hauteur de 400 €.

Propos inaudibles

Michel Mezy
Je crois que vous n'avez pas demandé la parole, M. Jaillet. Ou alors, vous ne connaissez pas la géographie !

Partenaire désormais depuis 3 ans de ce même événement, l'agence Axa, M. Jaillet, nous renouvelle son soutien en participant à nouveau au financement à la manifestation à

hauteur de 500 €. Radio numéro 1 quant à elle reste fidèle à ses animations en relayant sur ses ondes, gratuitement, tous ces événements, plus particulièrement le concert événementiel qui bénéficiera d'une communication soutenue. Ainsi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces délibérations présentes, et bien sûr de donner son accord.

Il y a plusieurs délibérations.
La convention de partenariat avec Radio numéro 1.
La convention de partenariat avec Axa pour Garçon la note.
La convention de partenariat avec Radio numéro 1 pour Garçon la note.
La convention de partenariat avec CHR Boissons pour Garçon la note.

Avez-vous des observations ? Des questions ?

Pascal Jaillet
Est-ce que vous pouvez nous dire par quelle commission a été examiné ce dossier ?

Michel Veneau
Je vous ai dit, M. Jaillet, que les commissions ne s'étaient pas réunies. Vous m'avez bien entendu, je pense, vous n'êtes pas sourd. On se réunit en juin, avant le 14 juillet. Mais il faut bien renouveler les conventions. Vous savez comment ça se passe, il y a des dates à respecter.

Pascal Jaillet
Je vais vous faire part de quelques remarques sur cette convention Radio numéro 1. Première point, est-ce que c'est une convention ou un contrat ? La première ligne signale « contrat » alors que le titre dit « convention » ? C'est à voir.
L'article 2, je pense qu'il y a un bégaiement de la dactylo, il y a « de du », c'est une faute typographique.
Pour rentrer plus en avant dans les points importants, vous citez par deux fois une citation partenaire. On peut connaître ce partenaire ? Au 3e alinéa, 4e alinéa de l'article 2.

Michel Mezy
CHR Boissons. Un nouveau partenaire a fait son apparition, il s'agit de CHR Boissons qui soutient la manifestation Garçon la note en participant à hauteur de 400 €.

Pascal Jaillet
M. Mezy, vous êtes perdu là…

Michel Mezy
C'est vrai, j'ai des problèmes de géographie.

Pascal Jaillet
On parle de la convention Radio numéro 1. Je parle de l'article 2 de la convention Radio numéro 1. Vous citez un partenaire. Quel est ce partenaire ?

Michel Mezy
Le partenaire, c'est Radio Nohain, qui fait des spots gratuits, qui nous aide, bien évidemment.

Pascal Jaillet
Ça veut dire que Radio Nohain cite Radio Nohain. Je pense que c'est plutôt la ville de Cosne qui cite.

Michel Mezy
Quand on ne veut pas comprendre, on ne comprend pas. Mais je crois que c'était clair.

Michel Veneau
Il n'y a que vous qui ne comprenez pas, je crois.

Pascal Jaillet
Je vais vous lire la phrase. « Radio numéro 1 annoncera l'événement à travers ses émissions, interventions, animateurs, du lundi au vendredi de 6 h à 20 h, à raison de 8 interventions par jour du 23 au 27 juin 2014, soit 40 interventions avec citations partenaires ». Qui est ce partenaire ?

Michel Mezy
A chaque fois qu'il y a un spot, il cite le partenaire, qui est la ville, qui est Cosne-Cours-sur-Loire.

Pascal Jaillet
Merci de le dire. Ça a été long à accoucher.

Michel Mezy
M. Jaillet, soyez correct. La géographie, c'est une chose, mais l'incourtoisie, c'en est une autre. Je vous prie.

Pascal Jaillet
Je me place au même niveau de courtoisie que vous, M. Mezy. La politesse est éminemment réciproque.

Michel Veneau
M. Jaillet, s'il vous plaît. Je vous l'ai dit, c'est la deuxième fois. Ça sera fini, il n'y aura pas de troisième fois. Vous avez bien compris, M. Jaillet.

Pascal Jaillet
Oui, j'ai très bien compris. Je vais continuer.

Michel Veneau
Restez courtois.

Pascal Jaillet
Je suis très courtois.

Michel Veneau
Non.

Pascal Jaillet
Si si.

En article 3, je comprends, mais c'est un peu compliqué à comprendre parce que cette clause exclut Radio France. On a une exclusion d'une interdiction. Ça pourrait être un peu plus clairement formulé. Mais c'est un problème annexe.
En grand C, dotation, à un moment, on parle d'un quota de 2 invitations (on y revient). Et on parle de places. Est-ce que ces invitations pour aller – ce qu'on appelle habituellement des invitations VIP – est-ce qu'elles sont dans les quotas que vous nous avez fournis à l'instant, ou est-ce qu'elles sont en plus ?

Michel Mezy
Dans les quotas, bien évidemment. On ne vous cache rien, M. Jaillet.

Pascal Jaillet
Je n'ai pas de doute.

Michel Mezy
Nous sommes rassurés. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Pascal Jaillet
Bien sûr.
Monsieur le maire, les déclarations que vous faites dans l'article 6, alinéas 1 et 2, ne sont pas conformes à la réalité. Je pense qu'il y a un gros problème.

Thierry Demay
Je me permets de prendre la parole juste pour une petite remarque. Convention ou contrat, c'est un synonyme. Donc, il n'y a pas de problème. Je tiens à signaler que le service culturel a fait l'élaboration de ceci. Je pense que les personnes apprécieront à leur juste valeur les critiques.

Michel Mezy
Votre question n'est pas claire. Expliquez-vous.

Pascal Jaillet
Je vais déjà dire à M. Demay que je ne crois pas que ce soit le service culturel qui rédige ces conventions. C'est plutôt Radio numéro 1.

Michel Veneau
Votre question, s'il vous plaît.

Pascal Jaillet
Il y a un problème de fond. Je vous demande de traiter ce problème de fond à travers la commission ad hoc. Je n'ai pas compétence pour dire quoi que ce soit. Mais il est clair que vous ne pouvez pas faire les déclarations qui sont signalées dans ces paragraphes. Vous ne pouvez pas faire ces déclarations.

Michel Mezy
Ces déclarations, c'est à propos de quoi ?

Pascal Jaillet
« La mairie de Cosne-Cours-sur-Loire – c'est en en-tête de la première page, c'est

Monsieur Veneau qui la représente, c'est lui qui est nommé – reconnaît expressément qu'il est l'organisateur de l'opération en objet des présentes et déclare disposer de la licence ou des licences d'entrepreneur de spectacles », etc. C'est la première déclaration.
La deuxième déclaration est à l'alinéa suivant : « La mairie de Cosne-Cours-sur-Loire déclare que ladite licence est en vigueur à la date des signatures des présentes ». Ceci n'est pas vrai.

Michel Mezy
Le dossier est parti à la Drac. Nous attendons bien évidemment la confirmation. Mais je peux vous dire que tout est en ordre.

Pascal Jaillet
Ce n'est pas tout à fait comme ça que ça se passe, M. Mezy.
Ou on débat, on ne débat pas. S'il y a des gens qui sont fatigués, ils peuvent peut-être quitter la salle.
Pourquoi est-ce que j'entends des oh !, ah !

Propos inaudibles

Pascal Jaillet
Bien sûr. Je vais revenir à l'article L.7122-5 du code du travail. Il est spécifié qu'en cas de cessation de fonction de détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants, les droits attachés à cette licence sont transférés à la personne désignée par l'entreprise, l'autorité compétente ou l'organe délibérant (c'est nous), pour une durée déterminée. L'identité de la personne ainsi désignée est transmise pour information à l'autorité administrative.
Ça veut dire qu'en cas d'élection, vous devez communiquer à la Drac l'identité de la personne désormais responsable – c'est vous, Monsieur le maire. Cette personne bénéficie des droits de la licence de son prédécesseur jusqu'à l'attribution des licences à son nom. Vous devez envoyer à la Drac le compte rendu de la délibération du conseil municipal désignant le nouveau porteur. A ma connaissance, il n'y a pas eu de délibération du conseil municipal pour vous désigner. On doit envoyer aussi une copie de sa pièce d'identité, une copie de son diplôme. Vous avez peut-être engagé des formalités avec la Drac, mais elles ne peuvent pas aboutir puisqu'il n'y a pas les pièces nécessaires.

Michel Veneau
… corrigé, début juillet, s'il y a lieu, bien sûr. Si nous ne sommes pas dans les règles par rapport à tous nos dossiers, on va se mettre en règle, Monsieur. On respecte la loi et on respecte bien sûr tous les organismes régionaux, départementaux et l'Etat. Donc, nous allons corriger si nécessaire, début juillet, au prochain conseil municipal.

Il faut voter, mais le débat est clos.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

28. Demande de subvention auprès du Pays Bourgogne nivernaise pour la manifestation Garçon, la Note et le Village de Noël 2014 dans le cadre des animations commerciales

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Depuis deux ans, la Ville sollicite le Pays Bourgogne nivernaise au titre des animations commerciales. Le contrat de pays a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2014, permettant de financer les dossiers annuels, comme les animations commerciales des villes d'appui. Cette année, la demande de subvention s'établit, en février, à 20 000 €. Toutefois, le prolongement du contrat n'a pas permis l'obtention de crédits supplémentaires sur les trois enveloppes : Etat, Conseil régional de Bourgogne et Conseil général de la Nièvre. Le solde de l'enveloppe régionale et la liste des projets inscrits ont contraint le Pays Bourgogne nivernaise à ajuster le montant des subventions demandées, pour permettre de financer l'ensemble des projets. Concernant le dossier animations commerciales 2014, la subvention demandée ne peut excéder 10 000 €. Je vous propose donc ce soir un nouveau plan de financement ajustant le montant de notre demande. Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-annexé, d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne au titre du contrat de Pays Bourgogne nivernaise, d'un montant de 10 000 €.

Avez-vous des observations ? Des questions ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

29. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire/Association Cumulus pour Format Raisins

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le festival Format Raisins proposé par l'association Cumulus se déroulera du 26 juin au 14 juillet 2014 à Cosne-Cours-sur-Loire, la Charité-sur-Loire, Champvoux, Chavignol-Sancerre, Saint-Satur, Saint-Loup-des-Bois et Pouilly-sur-Loire. Il présentera une série de concerts et de spectacles associant des propositions des meilleurs artistes du territoire et artistes de dimension internationale. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire accueillera dans le cadre de ce prestigieux festival le conseil du quatuor Zaïde le 12 juillet, qui offrira un programme d'œuvres pour quatuor à corde de compositeurs tchèques pour l'essentiel, ainsi qu'une création pour quatuor à corde, piano et électronique du compositeur Issam Krimi. Cette prestation d'excellence sera accompagnée de multiples actions pédagogiques et culturelles sur le territoire. Nous pouvons citer entre autres la participation au collège des sciences Issam Krimi, une visite de l'entreprise Biosylva, l'organisation d'une table ronde à la salle palatine en collaboration avec les gabarriers du Haut Val de Loire, ou encore la programmation de l'ensemble de jazz The Big Doo Doo Band, dans le cadre d'un concert croisé Format Raisins/2 croches Loire, le 25 juin prochain.
En contrepartie de cette programmation complète et exigeante, la Ville verse à l'association Cumulus 6 500 €. Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec

l'association Cumulus et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Avez-vous des observations sur cette convention ? Des questions ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

E. AFFAIRES SPORTIVES

30. Convention Trophée d'Or 2014

Micheline Henry
Le Trophée d'or 2014 est une course féminine internationale de haut niveau qui se déroule en 5 étapes et qui regroupe pour cette 18e édition 20 équipes de 6 cyclistes, soit 120 sportives. Depuis 2 ans, le comité d'organisation est présidé par Marc Paris, suite à la disparition brutale en 2011 de Georges Moreau. Cosne-Cours-sur-Loire est fidèle au Trophée d'or car, pour la 14e fois, notre commune sera ville départ-arrivée de cet incontournable rendez-vous sportif féminin. En effet, l'étape cosnoise est réputée comme l'étape de montagne avec un parcours qui opère chaque année une dure sélection dans les pentes du Sancerrois, et qui se termine avec un circuit dans le centre ville où les plus vaillantes se disputent la victoire finale. Nul doute que cette année encore, les passionnés de cyclisme seront omniprésents tout au long de ce parcours, aux endroits stratégiques, pour encourager ces magnifiques compétitrices.
Afin de définir les conditions d'organisation de cette manifestation, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite contractualiser par voie de convention avec l'organisateur. Une participation financière de 9 000 € – dans ces 9 000 € n'est pas incluse la prime du maire – est versée au comité d'organisation Cher VTT Vélo Passion pour couvrir les frais d'organisation inhérents au bon déroulement de la 4e étape de la 18e édition du Trophée d'or.
Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition ainsi définie, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention dénommée Ville Trophée d'or féminin 2014, entre l'association Cher VTT Vélo Passion et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Je voudrais savoir ce que vous entendez par la prime du maire.

Michel Veneau
Elle était incluse dans les 9 000 € à l'époque, l'ancienne convention. C'est bien ça ? C'est ce qui était marqué dans la convention. C'est ce qu'on a lu dans la convention. On a repris le dossier.

Alain Dherbier
Donc, ça va changer quoi ? C'est 9 000 €, non incluse la prime du maire. C'est ce que j'ai entendu.

Michel Veneau
Oui.

Alain Dherbier
Donc, la prime du maire s'élève à combien et comment… ?

Michel Veneau
La prime du maire, c'est le maire qui va décider de la prime qu'il va donner au Trophée d'or, en plus des 9 000 €. Mais ça ne sera pas sur les deniers de la Ville, ce sera sur les deniers du maire de Cosne-Cours-sur-Loire. La différence est là, c'est tout. C'est ce que j'ai toujours fait, je vous l'ai dit. Quand j'étais adjoint au sport et conseiller général avec M. Beguin. Je ne change pas mes habitudes. Elles ne sont peut-être pas bonnes, mais c'est comme ça. Chacun fait ce qu'il souhaite faire. Je ne vous reproche pas de l'avoir fait avant.

Alain Dherbier
J'avoue que c'est quelque chose qui me surprend. La prime du maire, franchement, je n'avais jamais vu cette particularité.

Michel Veneau
Je peux vous amener tous les dossiers depuis que le Trophée d'or et d'autres courses existent sur Cosne. Ça s'est pratiqué par vos prédécesseurs.

Alain Dherbier
Pour moi, la prime du maire, ça doit être le maire qui le paie sur ses deniers. Et c'est tout.

Michel Veneau
C'est exactement ça. C'est ce qui va se passer.

Alain Dherbier
Et je ne vois pas…

Michel Veneau
On a repris la convention précédente.

Alain Dherbier
Peut-être.

Michel Veneau
C'est sûr.

Micheline Henry
D'autres questions ? On vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Voté à l'unanimité.

31. Convention TNM ELITE

Micheline Henry
Le Tour Nivernais Morvan est une course Elite qui verra s'affronter comme chaque année de nombreux jeunes espoirs du cyclisme français (ce sont des garçons). L'équipe d'organisation du TNM, toujours présidée par l'ancien maillot jaune du Tour de France

Jean-François Bernard, œuvre pour la pérennité de cette épreuve dont la renommée n'est plus à faire. Cosne-Cours-sur-Loire est fidèle aux courses organisées par l'ancien coureur nivernais, car le 16 juin 2013, elle accueillait déjà l'arrivée de la 5e étape du TNM sénior. Et récemment, l'arrivée finale du TNM junior, le dimanche 6 avril 2014. Cette année, 17 équipes de 6 coureurs, dont 2 venus de l'étranger – Belgique et Espagne – formeront le peloton de cette édition et devront parcourir pas moins de 600 km, du 19 au 22 juin, avec un départ prévu cette année de notre commune. En effet, notre ville recevra cette année le départ du 38e Tour Nivernais Morvan. Elle sera ville départ et arrivée du contre la montre par équipe qui aura lieu sur notre territoire le jeudi 19 juin 2014, de 9 h à 11 h 30.
Afin de définir les conditions d'organisation de cette manifestation, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite contractualiser par voie de convention. Une participation financière de 3 800 € TTC est versée au comité d'organisation du Tour Nivernais Morvan pour couvrir les frais inhérents à l'organisation du prologue du 38e TNM.
Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition ainsi définie, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat à la première étape du 38e Tour Nivernais Morvan, entre le comité d'organisation du TNM et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Avez-vous des questions ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Voté à l'unanimité.

32. Subvention exceptionnelle pour le tournoi national du Nivernais de rugby

Micheline Henry
On va passer au ballon ovale.
Le 19e tournoi national du Nivernais de rugby s'est déroulé le dimanche 4 mai 2014 dans notre commune. Le comité de la Nièvre de rugby a confié au XV cosnois l'organisation de cette manifestation de niveau national. En effet, l'ovalie était à l'honneur le dimanche 4 mai 2014 au Parc des sports Raphaël Giraux, avec environ 500 enfants âgés de 13 à 15 ans, issus de 10 comités, dont la Dordogne, le Bas-Rhin, la Haute Loire et les départements bourguignons. Sous un soleil radieux, cet événement sportif fut une réussite, tant par le niveau de jeu affiché par les jeunes rugbymen venus de toute la France que par le dévouement de tous les bénévoles du club présidé par Jacques Martin. Pour que cette compétition se déroule dans les meilleures conditions, la section rugby de l'Union cosnoise sportive a géré la partie restauration des équipes et du public, ainsi que la partie médicale concernant les achats pharmaceutiques. C'est pour les raisons évoquées ci-dessus et au regard du budget prévisionnel fourni par l'association sportive que la ville de Cosne-Cours-sur-Loire décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 €.
Aussi, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à la section rugby de l'Union cosnoise sportive.

Avez-vous des questions ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Voté à l'unanimité.

F. AFFAIRES SCOLAIRES

33. Subvention classe transplantée (voyage de mer) CM1-CM2 Paul Bert

Micheline Henry
Après le sport, de la mer !
Une subvention globale est inscrite au BP 2014 permettant de participer aux frais de séjour des enfants des écoles de Cosne-Cours-sur-Loire qui bénéficient d'une opération classe transplantée. Cette année, l'école Paul Bert a organisé ce type de séjour qui s'est déroulé cette fois à Damgan dans le Morbihan, du 12 au 16 mai dernier. 46 élèves scolarisés en classe de CM1-CM2 de l'école Paul Bert de Cosne-Cours-sur-Loire ont pu découvrir le milieu marin breton, avec la faune, la flore et les marées, les activités humaines qui en découlent, l'histoire et la géographie de la Bretagne, l'utilisation du vent sous sa forme ludique et motrice par des cerfs-volants, et de la voile, la vie en collectivité hors du cadre familial. Ce séjour s'appuyait sur un projet pédagogique très précis, correspondant à une fin de cycle 3, avant l'entrée en 6e, permettant aux élèves de devenir plus autonomes, de favoriser leur socialisation, d'attiser leur curiosité et de faire le lien entre les connaissances à acquérir et la réalité.
Aussi, il est demandé au conseil municipal de soutenir financièrement l'ODCE, coopérative scolaire Paul Bert, dans ce projet éducatif et culturel par le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant à 45 € par enfant ayant participé au voyage, soit un concours financiers de 2 070 €.

Avez-vous des questions ?

Sylviane Bezou
Ce dispositif que nous avons mis en place a été très apprécié. Il diminue le coût des voyages et permet aux enseignants de les organiser avec plus de sérénité. Pouvez-vous nous dire si cette action sera pérennisée dans les années à venir ?

Micheline Henry
Je vais vous répondre simplement. On est aujourd'hui, on leur donne la subvention. Après, laissez-nous cinq minutes, on va voir comment on va le pérenniser. De toute façon, c'est dans le but d'aider, dès l'instant où on a de bons projets. On vous le dira.

Sylviane Bezou
D'autre part, quelles sont vos dispositions pour la rentrée, en ce qui concerne les rythmes scolaires et l'accueil du périscolaire ?

Micheline Henry
Je ne vais pas vous donner de réponse immédiatement. Vous l'aurez aussi. On est franchement en plein dedans. Je ne sais pas si c'est correct de dire ça, mais on est vraiment dedans. A priori, il n'y aura pas grand changement. Quand il y a des choses qui sont faites, qui nous paraissent bien, on ne les change pas. Il n'y aura pas grand changement. On a quand même des choses qu'on va peut-être pouvoir faire vis-à-vis de la nouvelle « loi » qui a été redonnée. Mais là, on est dedans. Et il faut qu'on aille très rapidement. On fera la réunion de la commission. Mais là, on doit donner les réponses avant le 6 juin. On n'avait pas de temps… mais vous serez au courant.

Michel Veneau
On n'a pas voté.

Micheline Henry
Excuse-moi Madame Quillier !

Y a-t-il d'autres questions ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Voté à l'unanimité.

Michel Veneau
En ce qui concerne l'aménagement du temps de l'enfant, il y avait eu un débat. Je m'étais un peu opposé pour les petits, je l'avais dit à l'époque. Je n'ai pas changé d'avis. Et on va demander certains aménagements au niveau des tout petits. C'est ce qui va changer. Mais sinon, dans l'organisation, on va voir, suivant les intervenants, la disponibilité des intervenants. Par contre, au niveau des petits, on va demander des modifications, pour la sieste. C'était ma question à l'époque déjà, quand nous avions débattu sur ce dossier. Je n'ai pas trop changé. Là, j'ai un petit peu d'expérience, comme grand-père. Et mes voisins en parlent aussi, les parents en parlent beaucoup. Je crois que ces petits ont le droit de faire la sieste un peu plus longtemps.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, nous venons d'examiner plusieurs conventions entre la Ville et différents partenaires. Mais aucune ne traite de l'événement qui est annoncé par cette affiche, où apparaît le partenariat avec la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. L'hebdomadaire local, dans son édition du 28 mai 2014, nous informe : « Mise sur pied par la compagnie Accessoires à la municipalité, cette première séance augure d'autres moments festifs et musicaux qui se multiplieront en juin. »
Monsieur le maire, pouvez-vous indiquer au conseil municipal les modalités de ce partenariat ?

Michel Veneau
Nous ne sommes pas partenaire de cette structure associative. Je peux en avoir confirmation. Ils ont mis notre logo, mais nous ne sommes pas partenaire.

Pascal Jaillet
Si je peux me permettre, avec tout le respect que je vous dois, est-ce que c'est eux qui sont venus chercher la scène mobile et qui l'ont tractée avec leur véhicule ?

Michel Veneau
C'est une association. Est-ce qu'on est obligé de passer une convention pour prêter du matériel ? Ce n'est pas nécessaire.

Pascal Jaillet
Ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'il y a un lieu municipal qui a été mis à disposition avec du matériel municipal, avec des fluides municipaux, avec peut-être un gardien qui a éteint les lumières, qui a géré ça. Comment est-ce que tout ça est réglé ?

Michel Veneau
On le règle comme avec toutes les associations cosnoises. Elles sont toutes traitées de la

même manière. Elles font des demandes de matériel, de locaux, elles louent une salle. Il y a une gratuité, un espace gratuit. C'est tout, ce n'est pas compliqué à gérer, je pense.

Pascal Jaillet
Je vais me permettre d'insister un petit peu. Tout ça, c'est valable pour des événements à but non lucratif. Or, là, il y avait un droit d'entrée à 8 €. Donc, comment est-ce qu'on peut expliquer qu'une compagnie que vous, vous attribuez à Cosne-Cours-sur-Loire, mais que moi, je n'ai pas trouvé dans le livret des associations de Cosne, comment vous expliquez que le contribuable supporte des dépenses pour une compagnie privée qui fait un événement lucratif ?

Michel Veneau
… elle va vous répondre.

Micheline Henry
C'est une association au même titre que les autres associations. Ils sont répertoriés en association. Ils font régulièrement de l'entraînement dans la salle de gymnastique du stade. Ils ont fait effectivement une demande de matériel comme une association. Ils n'ont pas tellement usé de fluides parce que tout s'est passé dehors. Après, ils ont pris un petit droit d'entrée, c'est exact, au même titre que d'autres associations vont faire un repas…, pour se faire un tout petit peu d'argent. On leur a prêté la scène mobile. C'est tout. Il n'y a pas de convention. A mon avis, il n'y a pas de convention à faire à ce niveau-là, dès l'instant où c'est considéré comme association.

Pascal Jaillet
Merci Monsieur le maire.
Je vais soulever un certain nombre de questions quand même. Je vais poursuivre dans le raisonnement. Pourquoi aucune convention n'a été rédigée et signée puisqu'on annonce d'autres événements ? Si j'en crois la presse, ce n'est pas un événement isolé. Suite à votre autorisation, Monsieur le maire, quel est le coût supporté par les contribuables de notre ville ? Vous avez créé un précédent et vous avez ouvert la voie à d'autres demandes similaires que, dans un souci d'équité, vous devrez accepter. Le ferez-vous ? Quelles étaient les dispositions prises en matière de secours aux personnes ? En effet, le concept même de cette manifestation implique un effort physique, avec un risque d'accident réel. En cas d'accident, quelle aurait été la responsabilité de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire ? Sixième et dernière question : l'organisateur a-t-il présenté une attestation d'assurance ?

Michel Veneau
M. Jaillet, vous connaissez bien le monde associatif, en 6 ans ! Je suis surpris de vos interrogations. Je veux favoriser au maximum les associations. Ce sont des gens qui ont un créneau au stade, qui utilisent déjà des salles. Je ne comprends pas bien. Je ne vous comprends pas. Mais par contre, moi, le maire, les délégués, les adjoints ou les conseillers délégués, s'ils ont des demandes de ce genre, je suis tout à fait preneur pour animer la ville de Cosne. Qu'ils fassent payer une petite entrée pour se faire un peu de trésorerie, c'est autant qu'ils ne vont pas nous demander en subvention, des fois ! Les budgets, vous savez comment ça se gère, vous avez fait une formation au niveau des finances. Plusieurs même. Il faut toujours équilibrer tout ça. Ça s'équilibre. Le monde associatif, c'est quelque chose que je connais très bien. Et je favoriserai toujours les

associations cosnoises en priorité.

Pascal Jaillet
A ma connaissance, dans le livret des associations, cette association n'est pas référencée. Pour le moment, elle n'est pas cosnoise.

Michel Veneau
Je pense qu'elle est cosnoise quand même. Nous avons confirmation, elle est cosnoise.
On arrête le débat. On passe au vote.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Madame Henry est quelqu'un de réglo. Au niveau des dossiers, il n'y aura pas de passe-droit. Les gens seront en règle aussi, aussi bien au niveau des assurances. Je la connais bien. Je peux vous dire qu'il n'y aura pas de passe-droit. De ce côté-là, on peut lui faire confiance.

G. AFFAIRES TECHNIQUES

34. Convention Chambre d'Agriculture Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Renouvellement de la convention et du financement partiel de la Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages (MESE) des boues

Franck Wickers
Avant de commencer, j'aimerais faire un petit rappel qui avait été demandé par Monsieur le maire en début de conseil. C'était d'éteindre ou de ne pas abuser des téléphones portables ou autres accès internet. C'est vrai qu'on peut peut-être le laisser – ce qui est mon cas, je l'avoue – en appel d'urgence, au cas où : j'ai des enfants, une famille, etc. Mais depuis tout à l'heure, excusez-moi, M. Boujlilat, je vous vois tapoter, écrire, envoyer. Si je peux mettre en doute votre écoute, de ce fait, j'ai d'autant plus eu vent lors d'une commission d'attribution de logements chez Nièvre Habitat, vous avez informé par MSN Facebook qu'un logement était attribué à une personne. Vous avez eu accès aux informations personnelles au moment de l'étude du dossier. Cette personne n'est pas du tout contente d'avoir été prévenue de ce logement comme ça. Elle aurait préféré recevoir un courrier des institutions. Elle a fait une plainte.
Pour vous dire que l'abus des outils de communication au conseil municipal et dans toute réunion sérieuse n'est pas souhaitable. Maintenant, vous pouvez faire ce que vous voulez, mais je pense que le règlement pourra même évoluer.

Hicham Boujlilat
Vous faites état d'un message privé entre deux personnes.

Michel Veneau
M. Boujlilat, s'il vous plaît.
Je vais déjà vous dire, M. Boujlilat : on a vécu six ans, vous avez joué un peu trop je trouve. Vous avez twitté pendant le conseil municipal, nous avons des preuves. On a imprimé ce que vous avez dit. C'est un peu dommage. Maintenant, on va revoir le

règlement. Mon collègue a raison, ça sera complètement interdit. Je ne veux pas qu'on revive ce qu'on a vécu pendant six ans. Ce n'est pas possible, M. Boujlilat. Vous faites ce que vous voulez en dehors, vous êtes libre. Mais pendant le conseil, il faut respecter les collègues. J'ai trouvé que pendant six ans, vous n'avez pas respecté vos collègues. Pas de l'opposition. De la majorité. Surtout de la majorité.

Franck Wickers
Nous allons passer à la convention de Chambre d'agriculture…

Hicham Boujlilat
Je pense qu'à un moment donné, il faudra arrêter les acharnements parce que ça commence à…

Propos inaudibles.

Hicham Boujlilat
Ça commence à faire beaucoup. Je pianote, j'ai le droit de pianoter sur mon ordinateur, M. Wickers, et de prendre des notes. Vous prenez les notes comme vous le souhaitez. Si on nous interdit pendant six ans de prendre des notes sur son ordinateur, je veux bien imprimer, ne plus avoir accès à l'extranet pour regarder les choses… Vous faites ce que vous voulez. Si vous voulez interdire les clés 3G, vous les interdisez. Vous faites comme vous voulez, c'est votre souci.
Je ne sais pas si vous faites état d'un échange public ou d'un échange de messagerie privée à messagerie privée. Je ne sais pas si c'est de ça dont vous faites…

Franck Wickers
Je fais bien état de messagerie privée à messagerie privée, hors l'information privée. C'est-à-dire que les coordonnées de cette personne, vous les avez pris. Elle était très étonnée, elle était même affolée finalement. C'est une collègue, elle est venue me voir, elle me dit : est-ce que tu connais cette personne qui me dit que j'ai mon logement qui est attribué ? Elle attendait un courrier de Nièvre Habitat, officiel. Peu importe. C'est juste pour montrer les dérives de ces outils qui sont très pratiques en dehors, mais qui n'ont rien à faire dans des commissions. On a même vu au niveau national les abus qui peuvent en être faits. Même à Cosne, on y arrive.

Hicham Boujlilat
Nous avons en commission d'attribution de logement, toutes les coordonnées des gens qui demandent les logements, que nous appelons. Il y a des courriers.

Franck Wickers
Vous envoyez un MSN sur Facebook en lui demandant d'être votre amie et vous l'informez… Ce n'est plus vraiment… Je sais bien que vous êtes peut-être à la recherche de nouveaux électeurs pour les prochaines élections, mais ce n'est pas à mon avis une manière de procéder.

Hicham Boujlilat
Vous voulez aller à la provocation, vous souhaitez… vous voulez être agressif, vous faites ce que vous voulez, vous cherchez la polémique, vous pouvez polémiquer. Maintenant, vous faites état de message privé à message privé. Vous ne faites pas état aussi d'appels

téléphoniques vers des personnes à qui on a attribué des logements, pour qui nous avons également passé des appels, etc. C'est pareil, on va aussi interdire tout ça ! Il y a des choses qui se mettent en place et qui existent dans ce type de commission d'attribution. On le fait. Il y avait une demande d'urgence qu'il fallait traiter. On traite l'urgence par l'urgence. Et je pense qu'on essaie d'apporter les bonnes solutions. Sur le reste, si vous souhaitez qu'on fasse état d'autres choses ou de messages très très graves qui ont été pointés sur certaines pages, et qui ont été retirés ensuite – la capture d'écran existe, on peut aussi en parler, M. Wickers. Il ne faut pas aller sur ce terrain-là, il faut faire très attention.

Michel Veneau
M. Boujlilat, on va arrêter. M. Wickers…

Hicham Boujlilat
On m'attaque, je me défends.

Michel Veneau
On vous a laissé, il n'y a pas de problème.

Franck Wickers
Donc, convention dans le cadre de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Monsieur le préfet du département de la Nièvre a confié à la Chambre d'agriculture de ce même département la mission de suivi et d'expertise des épandages des boues. Par arrêté en date du 9 mai 2007 et renouvelé le 13 août 2012, cette mission vise à rendre un avis d'expert sur les conditions d'épandage agricole des boues de stations d'épuration. Cette mission s'inscrit dans la politique départementale qui vise à assurer l'élimination des boues issues des stations d'épuration en organisant des filières de recyclage des boues en agriculture, conforme à la réglementation, et qui préservent les intérêts de l'agriculture et de l'environnement. Cette mission comprend :
• en premier point, le suivi de l'application d'une fertilisation raisonnée intégrant les boues de la station d'épuration afin de protéger l'environnement et d'éviter les pollutions des sols, des nappes, des rivières et de l'eau ;
• en deuxième point, le suivi du recyclage des boues de la station d'épuration ayant un réel intérêt agronomique et présentant toutes les garanties d'innocuité vis-à-vis des sols et des productions agricoles ;
• en troisième point, le suivi agronomique des épandages.
Depuis 2007, le fonctionnement de la mission de suivi des expertises des épandages des boues est rendu possible par la participation financière partielle de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire en tant que collectivité productrice de boues, par une convention avec la Chambre d'agriculture sur la période 2007-2012.
La Chambre d'agriculture ainsi que les Agences de l'eau Loire, Bretagne, Seine-Normandie participent majoritairement au financement de cette MESE (Mission de suivi d'expertise des épandages et des boues). Pour assurer le fonctionnement de cette dernière sur la période 2013-2018, une nouvelle convention cadre doit être signée entre la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, pour fixer les conditions d'attribution et la modalité de versement du financement partiel de la mission à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. La part communale 2013 est fixée à 2 542,25 € HT, et évoluera suivant l'indice BT01 pour les années suivantes. Il est donc

demandé au conseil municipal d'accepter la continuité du financement partiel de la mission par la commune ; de décider de participer au financement de la mission d'expertise et de suivi des épandages des boues de stations d'épuration, assurée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour une durée de 5 ans ; d'accepter le financement calculé sur la production moyenne de boues épandues annuellement, tel que défini dans le projet de convention ; et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention relative à cette mission d'une durée de 5 ans entre la commune et la Chambre d'agriculture, pour une période de 2013 à 2018.

Y a-t-il des questions ?

Christian Perreau
Est-ce que dans la convention, on pourrait mettre la commune de Cosne-Cours-sur-Loire. C'est marqué la commune de Cosne-sur-Loire.

Franck Wickers
Oui, on va le rectifier.
Pas d'autres observations ?

Pascal Jaillet
Il aurait sans doute été judicieux de regrouper cette délibération et la suivante, sous une tête de chapitre qui s'appellerait Agenda 21 ou développement durable, etc. Ça aurait pu permettre que ces deux documents aient été examinés, instruits en commission environnement.

Franck Wickers
J'allais le dire. On n'a encore pas fait la commission. Donc, on verra, avant le 14 juillet. Mais on en prend note.

Pas d'autres observations ?
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

35. Dépôt du dossier Loi sur l'Eau concernant le Parc d'activités du Val de Loire

Michel Veneau
Afin de régulariser et de faire évoluer les ouvrages de gestion des eaux pluviales du parc d'activité du Val de Loire, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire va déposer un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, conformément aux articles R241-1 et suivants du code de l'environnement, auprès de la direction départementale des territoires. Pour mener à bien la procédure, le conseil municipal doit donner son avis sur le dépôt du dossier. Après avoir entendu le rapport, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur le secteur du Parc d'activité du Val de Loire ; autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
C'est un dossier bien garni. La loi sur l'eau, c'est…

Y a-t-il des observations ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

36. Travaux de ravalement de façade : soumission à déclaration préalable de travaux hors périmètre AVAP

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Jusqu'au 31 mars 2014, tous les travaux de ravalement de façade étaient soumis à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme. A compter du 1er avril 2014, date d'entrée en vigueur du décret 2014-253 du 27.2.2014, relatif à certaines corrections à apporter au régime des actes et autorisations d'urbanismes, dit décret Balai, seuls les ravalements de façades situées dans certains secteurs particuliers sont soumis à autorisation préalable. Le décret Balai s'inscrit dans un processus de simplification et de modernisation du régime des actes et autorisations d'urbanisme. Ces objectifs sont : l'allègement et la clarification de la procédure d'instruction ; la simplification administrative ; les ajustements techniques liés à la mise en œuvre de la taxe d'aménagement. Le code de l'urbanisme est donc modifié, notamment l'article R421-2 qui ajoute trois nouveaux de cas de dispense de toutes formalités dans les travaux de ravalement, en dehors des cas prévus à l'article R421-17-1. Cet article impose une déclaration préalable pour les travaux de ravalement situés dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ; offre à la commune la possibilité de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire par délibération motivée.
A Cosne-Cours-sur-Loire, l'Avap couvre le centre ville, les faubourgs XIXe siècle, les bords de Loire, le bourg de Cours, les villages de Cours et de Villechaud. Les parties urbanisées les plus récentes ne sont pas concernées par ce dispositif et les ravalements de façades ne sont plus soumis à déclaration préalable. Dans un souci de cohérence et afin d'appliquer la charte des couleurs approuvée par la commune de Cosne-Cours-sur-Loire pour harmoniser les couleurs utilisées par les administrés, il est souhaitable que les travaux de ravalement soient soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune. Par conséquent, il est proposé au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article R421-17-1 du code de l'urbanisme, de délibérer afin de soumettre les travaux de ravalement hors de périmètre de l'Avap à déclaration préalable. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de déclaration et de donner pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires.

Avez-vous des observations ?
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

H. PERSONNEL

37. Création d'emplois saisonniers été 2014

Micheline Henry
Afin d'assurer les missions des différents services municipaux et permettre la continuité du service public durant la période estivale, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a recours à

du personnel saisonnier. Ainsi, l'opération Jeunes solidaires de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire menée à travers le CUCS se renouvelle cette année, permettant à trois jeunes habitant le quartier Saint-Laurent de bénéficier de ces emplois. Au total, 9 jeunes, étudiants et Jeunes solidaires, seront affectés dans les différents services tels que les services techniques, les services administratifs de la mairie, le musée. Aussi, il est demandé au conseil municipal de décider la création d'emplois non permanents à temps complet, suite à accroissement saisonnier d'activité, tel que défini ci-dessus.

Avez-vous des questions ?
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint Jacques

Michel Veneau
J'ai vu un Allemagne un projet exemplaire : 6 000 tubes. Un jour, il faudra qu'on aille en Allemagne ensemble. Je ne ris pas, c'est sérieux. A Trèves, il y a une église, 6 000 tubes. Ça va être grandiose. Un jour, si on va à Bad Ems, ça vaudra le coup de passer par Trèves.

Pascal Jaillet
A Notre-Dame à Paris, je crois qu'il y en a 18 000.

Michel Mezy
Le point d'orgue de chaque conseil municipal, c'est l'orgue, bien évidemment. En avril, nous avions 17 401,50 € de donation. Nous avons eu un généreux donateur qui a donné 600 €. Ce qui donne 18 001,50 €. Ça contribue à la restauration de cet orgue, qui bien sûr vous a mobilisé, M. Jaillet, mais qui nous mobilise aussi. Merci.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, je vous remercie pour le livret sur l'orgue qui m'a été adressé en tant que souscripteur. J'ai bien noté que pour des raisons qui vous appartiennent, mais avec un manque flagrant d'élégance, vous avez fait disparaître le nom d'Alain Dherbier de la préface. Alors, pourquoi faire un travail bâclé et laisser « Préface Alain Dherbier » en page 3, dans le sommaire ? Pourquoi laisser « le maire de Cosne Alain Dherbier » dans l'article en page 4 ? Pourquoi laisser « Alain Dherbier, maire », dans les remerciements en page 27 ? Vous avez fait apposer un stick avec votre nom en bas du texte, d'ailleurs rédigé par le directeur de cabinet que vous avez tant critiqué. Cela appelle trois remarques. Quel est le coût de cette opération ? Cela dégrade considérablement l'esthétique de ce livret de prestige. Je conseille à tous de faire comme moi : décoller cet ajout disgracieux pour revenir à la qualité originelle.
Troisième point : il vous reste encore de la censure à réaliser. Je vous donnerais deux exemples pour vous aider. Il y a la brochure clé en main et le livret des associations, disponibles sur internet et en format papier, qui contiennent encore de nombreuses références à Alain Dherbier. Quand allez-vous les faire disparaître ?

Michel Veneau
Je ne vais pas vous répondre. Voilà ma réponse. Ça ne vaut pas le coup. Ça vole tellement bas que je ne répondrai pas.
Je vous avais mis sur table – Monsieur Dherbier avait demandé, en ce qui concerne les indemnités, qu'on ait un tableau. Je vous l'ai mis sur table. Tous les élus, les 33, ont ce tableau.
Nous allons clore ce conseil.

Pascal Jaillet
Il y a une erreur dans ce tableau que j'ai rapidement parcouru.
En octobre 2008, il y a eu une modification. Joël Passas a été indemnisé en tant que conseiller. Conseiller tout court. Or, vous indiquez, à partir de mai 2014, sous le nouveau mandat, qu'il y a 9 conseillers.
Je reprends votre tableau, Monsieur le maire, il y a marqué 9 conseillers. Or, ce sont des conseillers municipaux délégués qui n'ont pas le même statut par rapport au CGCT. Donc, votre tableau comporte une erreur.

Michel Veneau
Ce n'est pas grave. Vous avez compris les chiffres. La baisse des 20 %, vous l'avez bien vue. C'est pour ça que je vous ai mis un tableau. Peut-être qu'il y a une petite erreur sur l'intitulé des conseillers délégués. Peut-être. Mais c'est très bien que Joël Passas ait eu une participation pendant son mandat parce qu'il le méritait bien.
Je vous remercie. Tout le monde passe pour signer. N'oubliez pas de signer avant de partir. Merci.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Madame Josette CHEVREAU	Conseiller délégué

Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Monsieur Christian ASSELINEAU	Conseiller délégué
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Ann-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Denis BLOIN	Conseiller délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Véronique LOUIS	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Pascal JAILLET	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Monsieur Jean-François ESPINASSE	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal